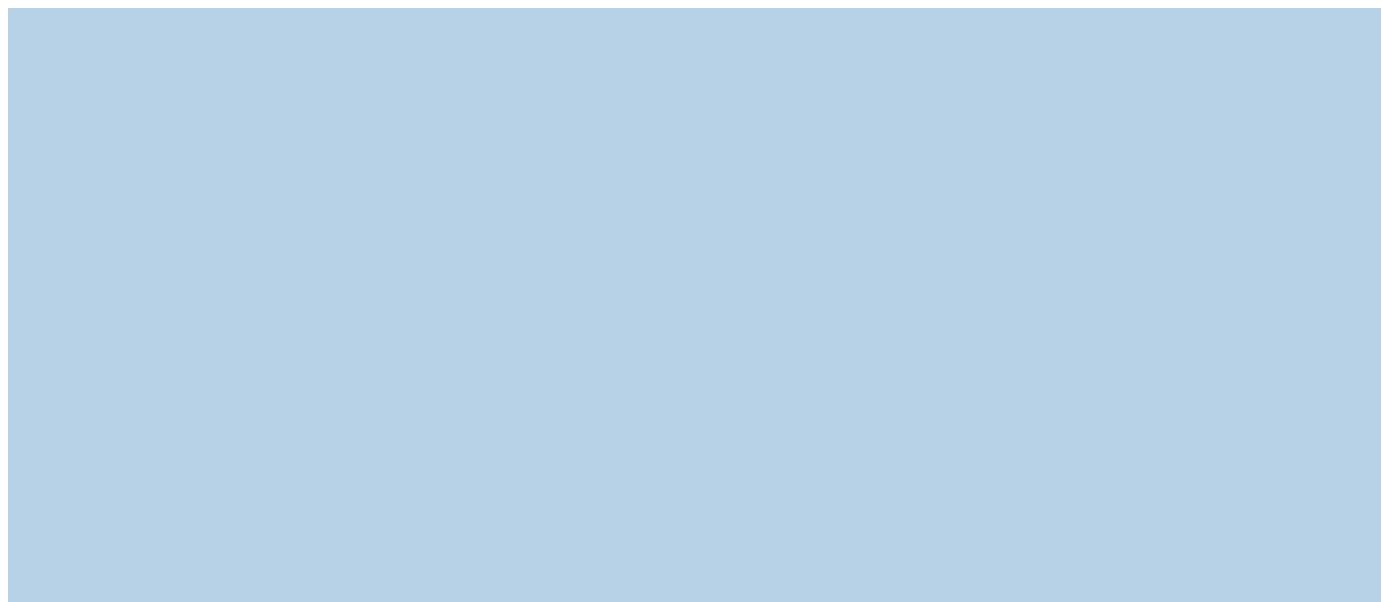


2015

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS

RAPPORT ANNUEL



2015

RAPPORT ANNUEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

Société anonyme au capital de 5 324 000 euros

Siège social : 31-32, quai de Dion Bouton

92811 Puteaux Cedex – FRANCE

Tel. : +33 (0) 1 46 96 44 33/ Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.sif-artois.com

562 078 261 RCS Nanterre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 24 MARS 2016

Cédric de Bailliencourt

Président du conseil

Cyrille Bolloré

Directeur général

Philippe de Traux de Wardin

Représentant AFICO

Vincent Bolloré

Représentant Bolloré Participations

Marie Bolloré

Sébastien Bolloré

Jacqueline de Ribes

Hubert Fabri

Jean-Philippe Hottinguer

Céline Merle-Béral

Olivier Roussel

Christoph von Malaisé

INFORMATION FINANCIÈRE

Emmanuel Fossorier

Directeur communication financière

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

Xavier Le Roy

Directeur relations investisseurs

Tél. : +33 (0)1 46 96 47 85

Fax : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de gestion	5
Rapport du conseil	6
Engagement social, sociétal et environnemental	30
Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	47
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	49
Rapport des Commissaires établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	61
États financiers consolidés au 31 décembre 2015	62
Bilan consolidé	63
État du compte de résultat consolidé	64
État du résultat global consolidé	65
Variation de la trésorerie consolidée	66
Variation des capitaux propres consolidés	67
Annexe aux comptes consolidés	68
Notes sur le bilan	77
Notes sur le compte de résultat	90
Autres informations	95
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	100
Comptes annuels au 31 décembre 2015	101
Bilan	102
Comptes de résultat	104
Annexe aux comptes annuels	105
Notes sur le bilan	106
Notes sur le compte de résultat	109
Informations diverses	110
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	112
Filiales et participations au 31 décembre 2015	113
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	115
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	116
Résolutions	117
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2016	
Attestation du rapport financier annuel	122

RAPPORT DE GESTION

Rapport du conseil	6
Engagement social, sociétal et environnemental	30
Rapport des organismes tiers indépendants sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	47
Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	49
Rapport des Commissaires établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	61

RAPPORT DU CONSEIL

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2015

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 154 millions d'euros, en progression de 13 %, à périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de la Société Industrielle et Financière de l'Artois est presque exclusivement réalisé par IER. IER, qui a réalisé l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecub (abonnement, location, charge électrique) et des systèmes de géolocalisation et de supervision à distance des Bluecar, est désormais un acteur majeur dans le développement et la commercialisation d'infrastructures de charge intelligentes et communicantes. IER a également enregistré une progression sensible sur les ventes de bornes « libres service » et imprimantes pour les aéroports, les gares et les administrations. De plus, sa filiale Automatic Systems, spécialisée dans le contrôle d'accès, participe à l'équipement de grandes infrastructures de transport (métro, gares, autoroutes...) et autres lieux nécessitant des contrôles d'accès (sièges sociaux, parcs d'attraction, administrations, tribunaux...), ce qui s'est traduit par une progression importante de ses ventes notamment en France, en Europe et également en Amérique du Nord.

Le résultat opérationnel de l'exercice 2015 s'établit à -1 million d'euros, contre -3 millions d'euros en 2014. Il intègre principalement la bonne performance d'IER compensée par d'importantes dépenses pour la mise en place d'un service de recharge à Londres.

Le résultat financier s'établit à 294 millions d'euros, contre 15 millions d'euros en 2014. Il comprend essentiellement 276 millions d'euros de plus-value réalisée sur la cession de titres Bolloré dans le cadre de l'OPE sur Havas, et 18 millions de dividendes reçus.

Après 17 millions d'euros de charge d'impôt, le résultat net consolidé ressort à 275 millions d'euros, contre 10 millions d'euros en 2014.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 1 574 millions d'euros contre 1 427 millions d'euros au 31 décembre 2014.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires	154	133
Résultat opérationnel	(1)	(3)
Résultat financier	294	15
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	0	0
Impôts	(17)	(3)
Résultat net	275	10
dont part du Groupe	276	11

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social est de 287 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2014. Il intègre une plus-value réalisée sur la cession des titres Bolloré dans le cadre de l'OPE sur Havas et les dividendes reçus.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2015, la trésorerie de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève 55 millions d'euros, contre 54 millions d'euros au 31 décembre 2014.

PARTICIPATIONS

HAVAS (15,1 % et 25,9 % via Compagnie de Pleuven 12 %)

Au 31 décembre 2015, le Groupe Bolloré détient 60 % de Havas, consolidé en intégration globales déjà dans le précédent exercice. A la suite de l'Offre Publique d'Echange sur Havas en février 2015, le Groupe a procédé, en mars 2015, à la cession de 22,5 % de Havas pour 590 millions d'euros, afin d'assurer la liquidité du titre et de ramener la participation dans Havas à 60 %¹.

¹ Dont 25,9 % détenus indirectement par Compagnie de Pleuven , 6,0 % par Bolloré, 15,1 % par Société Industrielles et Financière de l'Artois et 13,0 % par Compagnie du Cambodge.

Les résultats de l'année 2015 publiés par Havas font apparaître une nouvelle année record. Le revenu consolidé du Groupe s'élève à 2188 millions d'euros, avec une croissance organique de + 5,1 % (+ 17,3 % en données brutes). Le résultat opérationnel, à 293 millions d'euros, est en progression de 20 %, avec une nouvelle amélioration de la marge opérationnelle de 30 points de base, à 13,4 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 172 millions d'euros, contre 140 millions d'euros en 2014, en progression de 23 %. L'exercice a enregistré un fort New Business, à 1 668 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, Havas a réalisé plusieurs acquisitions d'agences, pour un investissement de l'ordre de 81 millions d'euros, contre 34 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette s'élève à 88 millions d'euros, contre 43 millions d'euros à fin décembre 2014.

IER (52,4 %)⁽¹⁾

IER, qui a réalisé l'ensemble des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecub (abonnement, location, charge électrique) et des systèmes de géolocalisation et de supervision à distance des Bluecar, est désormais un acteur majeur dans le développement et la commercialisation d'infrastructures de charge intelligentes et communicantes. IER a également enregistré une progression sensible sur les ventes de bornes « libres service » et imprimantes pour les aéroports, les gares et les administrations. De plus, sa filiale Automatic Systems, spécialisée dans le contrôle d'accès, participe à l'équipement de grandes infrastructures de transport (métro, gares, autoroutes...) et autres lieux nécessitant des contrôles d'accès (sièges sociaux, parcs d'attraction, administrations, tribunaux...), ce qui s'est traduit par une progression importante de ses ventes notamment en France, en Europe et également en Amérique du Nord.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 287 337 639,02 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	287 337 639,02
Report à nouveau antérieur	111 335 615,88
Bénéfice distribuable	398 673 254,90
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	389 622 454,90

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 34,00 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 16 juin 2016.

¹ Consolidé par intégration globale

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2014	2013	2012
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (en euros)	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	9,05	9,05	9,05

⁽¹⁾ Les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé. Les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé. Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

PREScription DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'Etat.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2015 :

	% du capital
Financière Moncey	42,05
Société Bordelaise Africaine	30,19
Bolloré	9,32
Compagnie du Cambodge	7,32
Socfrance	6,83
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,01
Sous total Groupe Bolloré	95,73
Public	4,27
TOTAL	100,00

Au 31 décembre 2015, le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 51, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 586 (source : CM-CIC).

Au 31 décembre 2015, une action inscrite au nominatif pur était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 3 avril 2016 :

En suite de l'entrée en vigueur de la Loi Florange, la répartition des droits de vote au sein de la Société Industrielle et Financière de l'Artois était comme suit au 3 avril 2016 :

	% du capital	% des voix (Règlement général AMF art. 223-11 al.2)	% des voix exercables en Assemblées
Financière Moncey	42,05	42,27	42,27
Société Bordelaise Africaine	30,19	30,35	30,35
Bolloré	9,32	9,37	9,37
Compagnie du Cambodge	7,32	7,36	7,36
Socfrance	6,83	6,87	6,87
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,01	0,01	0,01
Sous total Groupe Bolloré	95,73	96,22	96,22
Public	4,27	3,78	3,78
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Droits de vote

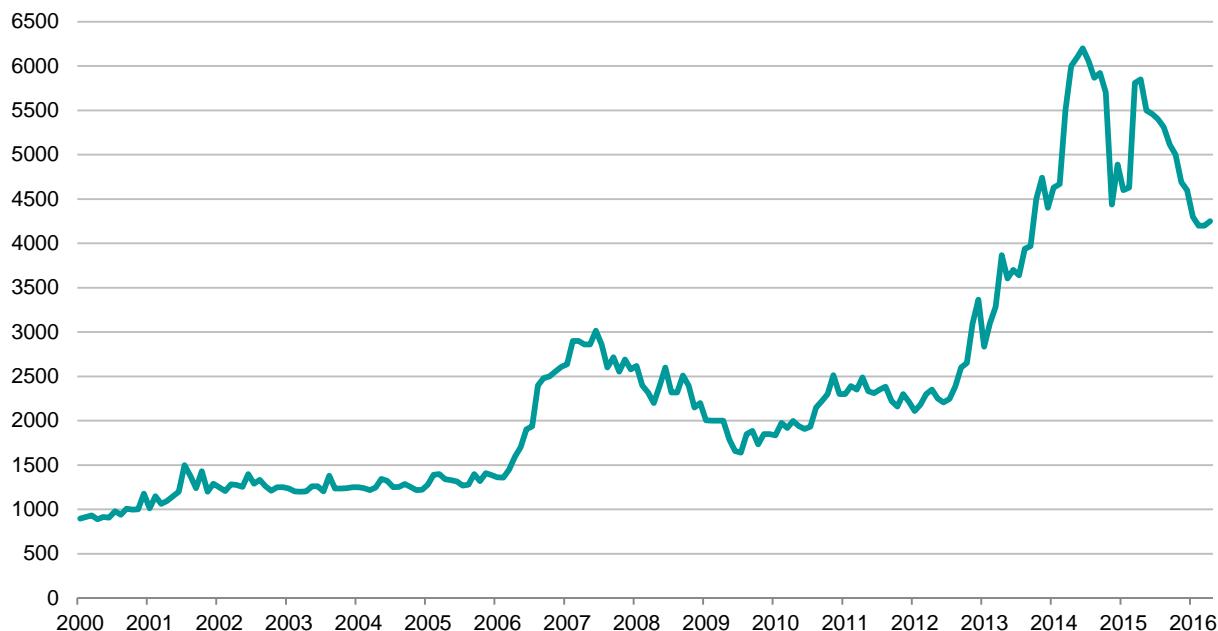
La Loi n°2014-384 du 29 mars 2014 dite Loi Florange a institué, à défaut d'une clause contraire des statuts adoptée postérieurement à sa promulgation, un droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire (article L.225-123 du Code de commerce).

La comptabilisation de la durée de détention de deux ans débute au 2 avril 2014, date d'entrée en vigueur de la Loi Florange.

En conséquence, les actionnaires de Société Industrielle et Financière de l'Artois bénéficient à partir du 3 avril 2016 d'un droit de vote double, de plein droit, dès lors que les conditions requises par la loi seront réunies.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2014	4 600
Cours au 31 décembre 2015	4 300,01
Cours au 1 ^{er} mars 2016	4 200

Au 1^{er} mars 2016, la capitalisation de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 1 118 millions d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTROLE

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les prises de participations directes (article L.233-6 du Code de commerce) correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations directes pendant l'année 2015		Total de la participation au 31/12/2015	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Havas	15,06	15,06	15,05	15,05

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les prises de contrôle (article L.233-6 du Code de commerce) correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations indirectes acquises en 2015		Contrôle au 31/12/2015	
	(% de droits de vote)		(% de droits de vote)	
Indestat		100,00		100,00

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cette information spécifique n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé par une filiale de notre Société avec le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

CHARTE INTERNE SUR LA TYPOLOGIE DES CONVENTIONS

En séance du 21 mars 2013, le Conseil d'administration appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des Marchés Financiers (Recommandation A.M.F n°2012-05 – les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées publiée le 2 juillet 2012) a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

« Charte interne de qualification des conventions »

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L.225-38 à L.225-43, R.225-30 à R.225-32 et R.225-34-1 du Code de Commerce et de la recommandation de l'Autorité des Marchés financiers n°2012-05- les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées – publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'Administration, en séance du 21 Mars 2013 a décidé d'établir une typologie des conventions, qui de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité:

- (a) facturations de BOLLORÉ SA à d'autres sociétés du groupe relatives à des prestations notamment d'assistance administrative ou de gestion
- (b) facturations de toutes les sociétés du groupe relatives à des cessions d'actifs dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération
- (c) options ou autorisations diligentées dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale)
- (d) cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la Société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la Société, tels que définis à l'Article L.225-38 du code de commerce) dans la limite du plafond de 500.000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des vingt dernières séances de bourse
- (e) transferts entre la Société et l'un de ses administrateurs d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la Société émettrice des titres transférés
- (f) opérations de gestion de trésorerie et / ou de prêts / emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximum de 0,50 %.

JETONS DE PRESENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014 à la somme de 78 468 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2015 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12

Se reporter au paragraphe « Prise de Participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société soit administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années au plus.

Le nombre des administrateurs âgés de plus de 85 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette proportion venait à être dépassée, l'administrateur le plus âgé serait réputé démissionnaire à la date de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle.

Les administrateurs sont toujours rééligibles sous réserve des cas de cessation des fonctions d'administrateur prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Droits, Priviléges, Restrictions attachés aux actions

L'article 11 des statuts dispose que chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans les bénéfices ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

La Loi n°2014-384 du 29 mars 2014 dite « Loi Florange » a généralisé, à défaut d'une clause contraire des statuts adoptée postérieurement à sa promulgation, un droit de vote double au sein des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce, ce droit de vote double est de droit pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. Il en est de même pour le droit de vote conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La comptabilisation de la durée de détention de deux ans a débuté à l'entrée en vigueur de la Loi Florange, soit le 2 avril 2014.

En conséquence, les actionnaires bénéficieront à partir du 3 avril 2016 d'un droit de vote double, de plein droit, dès lors que leurs actions entièrement libérées auront été détenues au nom du même actionnaire depuis au moins deux ans.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ART. L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2015 (1^{ère} résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1.700.000 € Montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200.000.000 € Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 5 août 2017)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2015 (2^{ème} résolution) : Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1.700.000 € Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 5 août 2017)
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2015 (3^{ème} résolution) : Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 5 août 2017)
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2015 (4^{ème} résolution) : 1 % du capital Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 5 août 2017)

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2015.

ETAT RECAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE DE MONETAIRE ET FINANCIER, REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Néant

INFORMATIONS STATUTAIRES ET MODE DE DIRECTION

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2002 a procédé à une mise en conformité des statuts avec la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001, permettant notamment au Conseil d'administration de se prononcer sur l'un des deux modes de direction de la société anonyme, à savoir la dissolution ou le cumul des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration, et ce, lors de toute nomination ou renouvellement du mandat de Président ou de Directeur général. Le mode de direction retenu reste valable jusqu'à l'expiration du mandat du premier de ceux-ci.

Le Conseil d'administration, en séance du 17 octobre 2014, statuant conformément aux dispositions statutaires, a décidé de maintenir la dissolution entre la Présidence et la Direction générale au sein de la société ; dès lors, le Conseil, après avoir renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Cédric de Bailliencourt, a décidé de nommer Cyril Bolloré aux fonctions de Directeur général.

COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Administrateur	Nationalité	Date de naissance	Sexe	Date d'entrée en fonction	Date du dernier renouvellement	Fin d'exercice du mandat	Administrateur indépendant
Cédric de Bailliencourt Président du Conseil d'administration	Française	10/07/1969	M	31/08/2010	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	-
Cyrille Bolloré Directeur général	Française	19/07/1985	M	05/06/2013	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	
Philippe de Traux de Wardin Représentant AFICO	Luxembourgeoise	30/01/1951	M	29/08/2014	-	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	Oui
Marie Bolloré	Française	08/05/1988	F	06/06/2014	-	2017 (AG statuant sur les comptes 2016)	-
Vincent Bolloré Représentant Bolloré Participations	Française	01/04/1952	M	27/12/1994	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	
Sébastien Bolloré	Française	24/01/1978	M	10/06/2011	06/06/2014	2017 (AG statuant sur les comptes 2016)	-
Jacqueline de Ribes	Française	14/07/1929	F	04/07/2013	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui
Hubert Fabri	Belge	28/01/1952	M	27/12/1994	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	Oui
Jean-Philippe Hottinguer	Française	24/09/1938	F	19/12/1997	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	Oui
Céline Merle-Béral	Française	16/01/1969	F	07/06/2012	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	-
Olivier Roussel	Française	12/06/1947	M	07/10/1997	05/06/2015	2018 (AG statuant sur les comptes 2017)	Oui
Christoph von Malaisé	Allemande	25/11/1933	M	23/06/1998	06/06/2013	2016 (AG statuant sur les comptes 2015)	Oui

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice. Le Conseil du 6 juin 2013 s'est prononcé pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT, Président du Conseil d'administration

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odet^(SC) ;
- Vice-Président de Bolloré^(SC) ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge^(SC),
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey^(SC), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC) ;
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet), Compagnie des Glénans, Compagnie de Trégueennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière d'Ouessant, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Compagnie de Pont-l'Abbé, Financière de Briec, Financière de Pluguffan et Financière de Quimperlé ;
- Gérant de Socarfi, et Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré^(SC), Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey^(SC), Omnimium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC), Financière de l'Odet^(SC) et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration d'Havas^(SC) et de Socotab ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Société Bordelaise Africaine ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur du Musée National de la Marine ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec^(SC) ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer (Ex-Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges, PTR Finances, SFA ;
- Administrateur de African Investment Company, Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale^(SC), BB Groupe, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges, SFA, Sorebol et Technifin ;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

— Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia^(SC), Socfinaf (ex-Intercultures)^(SC), Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)^(SC), Induservices SA.

^{SC} Société cotée

CYRILLE BOLLORÉ, Directeur général et administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Energie ;
- Président de Bolloré Transport Logistics ;
- Directeur Général Délégué de Bolloré^(SC);
- Directeur Général de Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC);
- Vice-Président Administrateur Délégué de Bolloré^(SC);
- Administrateur de Bolloré^(SC), Bolloré Energie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet^(SC), Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC), Blue Solutions^(SC) et Bolloré Africa Railways ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Financière Moncley^(SC) ;
- Représentant permanent de Financière de Cézembre au Conseil de Société Française Donges Metz ;
- Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Conseil de Bolloré Africa Logistics ;
- Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Collège des administrateurs de Bolloré Logistics ;
- Président des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Président de BlueElec.

— *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président du Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Cica SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA ; Nord Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges et African Investment Company ;
- Représentant permanent de Socopao au Conseil de Congo Terminal ;
- Représentant permanent de Société de Participations Africaines aux Conseils de Douala International Terminal et de Bolloré Africa Logistics Congo ;
- Représentant permanent de Société Financière Panafricaine au Conseil de Camrail.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

AFICO^(MI), administrateur

Représentant permanent : Philippe de Traux de Wardin

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC).

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Plantations des Terres Rouges SA^(SC).

— *Autres fonctions et mandats*

Administrateur de Société Financière des Caoutchoucs « Socfin »^(SC), de Socfinasia^(SC), de Socfinaf^(SC), de Palmeraies de Mopolis^(SC), de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby « SOGB »^(SC), de Société Camerounaise de Palmeraies « Socapalm »^(SC)

^{SC} Société cotée
^{MI} Administrateur indépendant

MARIE BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré^(SC), Financière de l'Odet^(SC), Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC),
- Bolloré Participations, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge^(SC)

— Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Médiobanca^(SC).

BOLLORÉ PARTICIPATIONS, administrateur

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Administrateur de Bolloré^(SC), Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odet^(SC), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC).

— Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Nord Sumatra Investissements, Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo) et SFA.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)^(SC), Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)^(SC), Socfinaf^(SC) (ex-Compagnie Internationale de Cultures), Induservices, Socfin^(SC) (ex-Socfinal), Socfinasia^(SC), Socfinde, Terrasia, Brabanta et SAFA Cameroun^(SC).

SÉBASTIEN BOLLORÉ, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Blue Solutions^(SC), Bolloré^(SC), Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC) ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet^(SC)

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur au Conseil de Big Ben Interactive^(SC).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- "Chairman" et "Director" de Blue LA Inc.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

^{SC} Société cotée

COMTESSE DE RIBES^(MI), administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Financière Moncey^(SC) et de Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC).

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

HUBERT FABRI^(MI), administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Administrateur de Bolloré^(SC), Financière Moncey^(SC), Financière de l'Odet^(SC), et Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC)

— *Autres fonctions et mandats*

- Président de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) ;

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Financière du Champ de Mars, La Forestière Équatoriale^(SC), Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Induservices SA, Palmeraies de Mopoli^(SC), Socfin^(SC) (ex-Socfinal), Socfinaf^(SC) (ex-Intercultures), Socfinasia^(SC), Socfinde, Plantations Nord-Sumatra Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby^(SC) (SOGGB) ;
- Président de Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG) ;
- Administrateur de Coviphama Ltd, Palmeraies de Mopoli^(SC), Okomu Oil Palm Company^(SC), Socfin^(SC) (ex-Socfinal), Socfinaf^(SC) (ex-Intercultures), Socfinasia^(SC), Socfin Agricultural Company (SAC), Socfin KCD, Socfindo, Plantations Socfinaf Ghana Ltd (PSG), Terrasia, Brabantia et SAFA Cameroun^(SC) ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)^(SC) ;

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER^(MI), administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC).

— Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Hottinguer Corporate Finance ;
- Président du Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer ;
- Représentant de Banque Hottinguer au Conseil de Messieurs Hottinguer et Cie gestion privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale^(SC).

— Autres fonctions et mandats

Néant.

CÉLINE MERLE-BÉRAL, administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président-directeur général de Rivaud Innovation ;
- Administrateur de Bolloré^(SC), Financière de l'Odet^(SC), Financière Moncey^(SC), Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge^(SC) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Compagnie des Tramways de Rouen et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant

OLIVIER ROUSSEL^(MI), administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bolloré^(SC), Financière Moncey^(SC), Financière de l'Odet^(SC) et Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC).

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Lozé et Associés.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Alternative SA devenue ITERAM Investments SA ;
- Administrateur de Kaltchuga opportunities SICAV-FIS.

^{MI} Administrateur indépendant
^{SC} Société cotée

CHRISTOPH VON MALAISE^(MI), administrateur

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de la Société Industrielle et Financière de l'Artois^(SC).

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler les mandats de Cédric de Bailliencourt, Cyrille Bolloré, de la société AFICO (représentée par M. Philippe de Traux de Wardin), de Bolloré Participations (représentée par M. Vincent Bolloré), d'Hubert Fabri, de Jean-Philippe Hottinguer et de Christoph von Malaisé pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PROPOSITION DE NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale ordinaire de nommer en qualité d'administrateurs, Chantal Bolloré et les sociétés Socfrance et Société Bordelaise Africaine, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale ordinaire le renouvellement des mandats de Constantin Associés et AEG Finances, commissaires aux comptes titulaires, et de CISANE et IGEC, commissaires aux comptes suppléants pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Afep et le Medef. L'Afep et le Medef ont procédé en novembre 2015 à une nouvelle révision de ce Code afin d'introduire le principe d'une consultation de l'Assemblée des actionnaires en cas de cession portant sur la moitié au moins des actifs de la société, et de mettre en cohérence les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise avec celles issues de la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 (dite « Loi Macron ») sur les retraites supplémentaires.

Après s'être prononcé à plusieurs reprises sur l'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil en séance du 24 mars 2016 a, à la lecture du guide d'application du Code Afep Medef révisé en novembre 2015, procédé à un nouvel examen de certaines de ses dispositions et a réaffirmé que la société continuait à se référer au Code de gouvernement d'entreprise Afep Medef.

Cumul des mandats

Le Conseil d'administration, en séance du 24 mars 2016, après avoir pris acte des nouvelles règles de cumul des mandats, a examiné à cet égard la situation de Cyrille Bolloré, Directeur général, et de Cédric de Bailliencourt, Président du Conseil d'administration.

Le Code Afep-Medef édicte des règles de cumul de mandats distinctes selon la qualité du mandataire.

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux, l'article 19 du Code énonce que le nombre de mandats d'administrateur pouvant être exercés par le dirigeant mandataire dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères, est limité à deux, étant précisé que la limite de deux mandats n'est pas applicable « aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social dans les filiales et participations détenues de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquérir et de gérer de telles participations ».

^{MI} Administrateur indépendant
^{SC} Société cotée

Le Guide d'application du Code Afep-Medef publié en décembre 2015 a confirmé les précisions précédemment apportées sur l'application de cette dérogation, savoir :

- elle est attachée à une personne, eu égard au temps qu'elle est en mesure de consacrer à l'exercice des mandats ;
- elle vise les personnes qui exercent un mandat de dirigeant mandataire social dans une société cotée dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations ;
- elle s'applique au niveau de chacune des sociétés cotées dans lesquelles le dirigeant mandataire social exerce un mandat d'administrateur, dès lors qu'elles constituent des filiales et participations, directes ou indirectes détenues seules ou de concert par la société dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations dans lesquelles il exerce son mandat de dirigeant mandataire social,

elle ne s'applique pas à un dirigeant mandataire social d'une société cotée dont l'activité principale n'est pas d'acquérir ou de gérer des participations (société opérationnelle) pour les mandats exercés au sein de sociétés cotées dans lesquelles une filiale de la société qu'il dirige et qui aurait elle-même une activité de holding détiendrait une participation.

En ce qui concerne Cyrille Bolloré, le Conseil a pris acte qu'il n'exerce pas de mandat dans des sociétés cotées extérieures au Groupe Bolloré, et que sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

En ce qui concerne Cédric de Bailliencourt, le Conseil a pris acte qu'outre les mandats exercés dans des sociétés cotées du Groupe Bolloré, Cédric de Bailliencourt exerce des mandats dans des sociétés du Groupe Socfin dont le Groupe Bolloré détient 38,8 % du capital et qui, à ce titre, sont des mandats s'inscrivant dans le cadre de la dérogation prévue par le Code Afep-Medef.

En effet, la Financière de l'Odet n'exerce aucune autre activité que celle d'acquérir ou de gérer des participations.

Cédric de Bailliencourt exerce donc un seul mandat dans une société extérieure (membre du Conseil de surveillance de Vallourec) et, de ce fait, sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

Le Conseil a confirmé, en outre, la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des dispositions du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

Le Conseil du 24 mars 2016 a examiné, en outre, la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des nouvelles dispositions de l'article L.225-94-1 du Code de commerce relatives au cumul des mandats, telles que modifiées par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron ».

Enfin, le Conseil relève que conformément à la recommandation 19 du Code Afep Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis des membres du Conseil préalablement à l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société cotée extérieure à leur Groupe.

Définition de l'administrateur indépendant

Aux termes de l'article 9 du Code Afep Medef, il revient au Conseil chaque année, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, de se prononcer sur la définition de l'administrateur indépendant.

Ainsi, le Conseil du 24 mars 2016 appelé à se prononcer sur les critères prévus par le Code Afep Medef, a, eu égard aux circonstances propres du Groupe, décidé :

- d'écartier le critère d'ancienneté de douze ans ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

En effet, le Conseil quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.

De surcroît, il doit être considéré que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.

La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté, constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe ou de la mise en œuvre des projets complexes et/ou des projets transversaux au sein du Groupe. Une ancienneté de douze ans ne saurait aucunement être associée à une perte d'indépendance.

- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Le Conseil a estimé que « le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international. Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.

La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensables aux implantations à l'international.

La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui, à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.

Sauf circonstances particulières, la nomination d'un administrateur indépendant au sein d'une autre société du Groupe n'est pas de ce seul fait, de nature à compromettre sa liberté de jugement et son sens critique ».

En outre, le Conseil après avoir pris acte de la recommandation du Haut Comité de la Gouvernance d'Entreprise (HCGE) figurant dans le Guide d'application du Code Afep Medef de décembre 2015, a précisé que les administrateurs qui exercent des fonctions tant au sein de la société mère et de sa filiale, seront invités à s'abstenir de participer aux décisions du Conseil de la maison-mère concernant la filiale, dès lors de la survenance d'une situation de conflit d'intérêt entre lesdites sociétés.

De considérer que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes.

Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées non appliquées par notre société sont reprises dans un tableau de synthèse intégré dans le rapport du Président sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Revue de l'indépendance des administrateurs

Parmi les 12 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil en séance du 24 mars 2016, la Comtesse de Ribes, Messieurs Hubert Fabri, Olivier Roussel, Jean-Philippe Hottinguer, Christopher von Malaisé et la société AFICO sont membres indépendants et de prendre acte qu'aucun de ces administrateurs n'entretient de relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le tableau de synthèse ci-après précise la situation (conformité ou non) des administrateurs au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs.

Mandataires indépendants

- Comtesse de Ribes*
- Hubert Fabri*
- Jean-Philippe Hottinguer*
- Christoph von Malaisé
- Olivier Roussel*
- AFICO

Examen du caractère significatif des relations d'affaires avec un administrateur

Le Conseil du 24 mars 2016 a considéré que l'appréciation du caractère significatif des relations d'affaires ne doit pas être menée exclusivement au regard du montant des transactions commerciales qui pourraient être conclues entre le Groupe Bolloré et la société (ou le groupe) dans laquelle l'administrateur concerné exercerait une autre fonction, étant rappelé que le seuil de significativité de ces relations d'affaires retenu par le Conseil, en séance du 19 mars 2015, est considéré atteint dès lors que le montant des transactions commerciales excédera 1 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre d'un exercice considéré.

Le Conseil du 24 mars 2016 a décidé, conformément aux dispositions de la recommandation AMF n°2012-02 modifiée le 22 décembre 2015, de privilégier, dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif d'une relation d'affaires avec un administrateur, des critères multiples, notamment la durée des relations, l'éventuelle dépendance économique ou les conditions financières au regard des prix du marché.

Le Conseil a pris acte qu'aucun des administrateurs qualifiés d'indépendants n'entretient de relations d'affaires significatives avec le Groupe.

* Nonobstant l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société Groupe

Gestion des situations de conflit d'intérêts

Le Code Afep-Medef prévoit dans son point 20 « Déontologie de l'administrateur » que l'administrateur doit faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et qu'il doit alors s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

À cet effet, le Conseil a retenu tout d'abord une obligation de révélation d'une situation de conflit, même potentielle. Par ailleurs, l'administrateur doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération qui serait concernée par une telle situation.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société.

Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration, qui comprend douze membres, dont six extérieurs au Groupe, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2015.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2015, par la Société, par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233.16 du Code de Commerce, ou par la Société qui contrôle votre Société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Exercice 2014	Exercice 2015
Cédric de Bailliencourt, Président du conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	756 144	977 252
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	86 450	
TOTAL	842 594	977 252
Cyrille Bolloré, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 020 106	1 252 392
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	259 350	-
TOTAL	1 279 456	1 252 392

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cédric de Bailliencourt, Président du conseil d'administration				
Rémunérations fixe ⁽¹⁾	491 200	491 200	511 300	511 300
Rémunérations autre	170 000	170 000	270 000	270 000
Rémunérations variable annuelle ⁽²⁾	30 000	30 000	130 000	130 000
Rémunérations variable exceptionnelle ⁽³⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	61 497	61 497	61 497	61 497
Avantages en nature	3 447	3 447	4 455	4 455
TOTAL	756 144	756 144	977 252	977 252
Cyrille Bolloré, Directeur Général				
Rémunérations fixe ⁽⁴⁾	780 000	780 000	890 000	890 000
Rémunérations autre ⁽⁵⁾	60 000	60 000	90 000	90 000
Rémunérations variable annuelle ⁽⁵⁾	120 000	120 000	210 000	210 000
Rémunérations variable exceptionnelle ⁽⁶⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	56 110	56 110	58 396	58 396
Avantages en nature	3 996	3 996	3 996	3 996
TOTAL	1 020 106	1 020 106	1 252 392	1 252 392

(1) En 2015, Cédric de Bailliencourt a perçu une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations

(2) En 2015, Cédric de Bailliencourt a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion des bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs.

(3) En 2015, Cédric de Bailliencourt, Directeur financier du Groupe, a perçu en tant que salarié de Bolloré une rémunération variable de 130 000 €. Celle-ci est déterminée pour partie (40 %) en fonction de la qualité du management des services qu'il supervise et des résultats obtenus sur diverses opérations de refinancement du Groupe ou de cessions de participations et, pour une autre part (60 %) à la réalisation du niveau d'endettement souhaité par le Groupe hors opérations sur titres et des opérations financières réalisées lors de l'établissement en début d'exercice du budget initial de trésorerie. Le montant maximal de la partie variable pour 2015 a été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de la réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(4) En 2015, Cyrille Bolloré a perçu une rémunération fixe de 890 000 € en tant que salarié de Bolloré Logistics Services et de Bolloré Transport Logistics International et au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de Bolloré et de Président du Conseil d'administration de Bolloré Energie. Le pourcentage d'augmentation de cette rémunération fixe qui s'élève à 14,10 % est lié à l'accroissement de son périmètre d'intervention et de ses responsabilités au sein du Groupe.

(5) En 2015, Cyrille Bolloré a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars, Nord Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion des bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs.

(6) En 2015, Cyrille Bolloré a perçu de la société Bolloré Logistics Services une rémunération variable 210 000 €. Celle-ci a été appréciée pour 50 % sur les performances des activités de la division Transport et Logistics et 50 % sur l'accroissement des volumes de cette même activité (cessions, acquisitions, partenariat ou tout nouveau développement.....). Le montant maximal de la partie variable pour 2015 a été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2014	Montants versés au cours de l'exercice 2015
Marie Bolloré		
Jetons de présence	48 292	51 160
Avantage en nature-	-	378
Autres rémunérations ⁽¹⁾	20 000	80 338
Bolloré Participations, représentée par Vincent Bolloré		
Jetons de présence	40 230	40 230
Tantième	20 000	20 000
Vincent Bolloré *		
Jetons de présence	62 610	54 610
Tantième ⁽²⁾	1 250 000	1 350 000
Avantages en nature	6 528	6 528
Autres rémunérations ⁽³⁾	1 499 000	1 499 000
Sébastien Bolloré		
Jetons de présence	45 660	45 660
Avantages en nature	2 196	2 196
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	186 200	251 300
Hubert Fabri		
Jetons de présence	49 576	49 576
Tantième ⁽⁵⁾	1 250 000	1 250 000
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	8 021	8 021
Olivier Roussel		
Jetons de présence	60 410	60 410
Christophe Von Malaise		
Jetons de présence	3 355	3 355
AFICO, représentée par Philippe de Traux de Wardin		
Jetons de présence	-	-
Philippe de Traux de Wardin **		
Jetons de présence	6 355	6 355
Tantième	10 000	10 000
Céline Merle-Béral		
Jetons de présence	29 454	43 765
Avantages en nature	3 599	3 599
Autres rémunérations ⁽⁶⁾	183 652	216 300
Jacqueline de Ribes		
Jetons de présence	8 631	10 065
TOTAL	4 793 769	5 062 846

* en sa qualité de représentant permanent de la société Bolloré Participations

** en sa qualité de représentant permanent de la société AFICO

(1) En 2015, Marie Bolloré a perçu une rémunération fixe de 80 221 euros en tant que salariée de Bluecar et de Blue Solutions

(2) En 2015, Vincent Bolloré a perçu des sociétés Financière du Champ de Mars, Nord Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés étrangères contrôlées par Bolloré, une rémunération sous forme de tantièmes. Les tantièmes représentent une proportion des bénéfices attribuée à titre de rémunération aux administrateurs.

(3) En 2015, Vincent Bolloré a perçu une rémunération versée par Bolloré Participations qui dans le cadre d'une convention de prestations de présidence, facture à Bolloré une somme correspondant à 75 % du coût charges comprises de la rémunération perçue par Vincent Bolloré. La rémunération fixe de Vincent Bolloré n'a pas connu de variation depuis 2013.

(4) En 2015, Sébastien Bolloré a perçu une rémunération en tant que salarié de Bolloré et de Bolloré Participations dont 216 300 euros en partie fixe et 35 000 euros en partie variable

(5) En 2015, Hubert Fabri a perçu exclusivement des tantièmes par les sociétés Financière du Champ de Mars, Nord Sumatra Investissement et Plantations des Terres Rouges, sociétés contrôlées par Bolloré. Les tantièmes versés par les sociétés ne correspondent pas en tant que telle aux critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef pour les rémunérations variables

(6) En 2015, Céline Merle Béral a perçu une rémunération en tant que salarié de Havas et Bolloré Participations dont 176 300 euros en partie fixe et 40 000 euros en partie variable

OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Néant

OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Céline MERLE BÉRAL	Plan Havas 19/01/2015	6 000	35 340	19 avril 2019	19 avril 2019	Basées sur la croissance organique de la marge brute, la marge opérationnelle courante , le résultat net part du Groupe Havas et le bénéfice net par action.

Etant précisé que 2 de ces 4 critères doivent être atteints sur la la bse de l'évolution de la performance du Groupe Havas entre la période de référence (2009 à 2014) et la période d'acquisition (2015 à 2018)

Juste valeur de l'action fixée à **5,89 euros**

Céline MERLE BÉRAL	Plan Havas 27/08/2015	40	263,60	27 novembre 2019	27 novembre 2019	Basées sur la croissance organique de la marge brute, la marge opérationnelle courante , le résultat net part du Groupe Havas et le bénéfice net par action.
--------------------	--------------------------	----	--------	------------------	------------------	--

Etant précisé que 2 de ces 4 critères doivent être atteints sur la la bse de l'évolution de la performance du Groupe Havas entre la période de référence (2009 à 2014) et la période d'acquisition (2015 à 2018)

Juste valeur de l'action fixée à **6,59 euros**

TOTAL	6 040	35 603,60
--------------	--------------	------------------

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DIPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLE (BSAAR) VENDUS PENDANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Date de vente	Nombre de titres vendus	Prix unitaire de vente
<i>Cédric de BAILLIENCOURT</i>	HAVAS 2008	22/01/2015	220 588	0
TOTAL				220 588

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) VENDUS PENDANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Exercice 2015							
	BOLLORE	HAVAS	HAVAS	HAVAS	HAVAS	BLUE SOLUTIONS	
	2012 (*)	2014	2015	2015	2015	2014	2014
Date d'assemblée	10 juin 2010	5 juin 2013	5 juin 2013	5 juin 2013	5 juin 2013	30 août 2013	30 août 2013
Date du conseil d'administration	31 août 2010	29 janvier 2014	19 janvier 2015	19 mars 2015	27 août 2015	7 janvier 2014	7 janvier 2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	24 700 000	2 465 000	2 420 000	70 000	121 000	380 000	380 000
Nombre total d'actions gratuites souscrites par les mandataires sociaux :	227 400	0	6 000	0	40	20 000	0
- <i>Cyrille BOLLORÉ</i>	100 000	0	0	0	0	15 000	0
- <i>Cédric de BAILLIENCOURT</i>	127 400	0	0	0	0	5 000	0
- <i>Sébastien BOLLORÉ</i>	0	0	0	0	0	0	0
- <i>Céline MERLE BERAL</i>	0	0	6 000	0	40	0	0
Date d'attribution des actions	21 mai 2012	29 janvier 2014	19 janvier 2015	19 mars 2015	27 août 2015	8 janvier 2014	7 avril 2014
Date d'acquisition des actions	21 mai 2016	29 avril 2018	19 avril 2019	19 juin 2019	27 novembre 2019	8 janvier 2018	7 avril 2018
Date de disponibilité des actions	21 mai 2018	29 avril 2018	19 avril 2019	19 juin 2019	27 novembre 2019	8 janvier 2020	7 avril 2020
Prix de souscription (en euros)	1,3567 €	€5,10	€5,89	€6,74	€6,59	€17,29	€24,42
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	immédiate	immédiate	immédiate	immédiate	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	2 727 500	2 465 000	2 420 000	70 000	119 960	364 500	13 500
Nombre d'actions gratuites annulées	50 000	302 000	78 000	0	11 120	9 500	0
Nombre d'actions gratuites restantes au 31/12/2015	2 677 500	2 163 000	2 342 000	70 000	108 840	355 000	13 500

(*) Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2014 de la société Bolloré de procéder à la division par 100 de la valeur nominale de l'action Bolloré, le nombre d'actions a été ajusté ainsi que le prix de souscription.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRPTION D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

	HAVAS
	2008
Date d'assemblée	8 janvier 2008
Date du conseil d'administration	8 janvier 2008
Nombre total de BSAAR attribués :	15 000 000
Nombre total de BSAAR attribués aux mandataires sociaux :	220 588
- <i>Cédric de BAILLIENCOURT</i>	<i>220 588</i>
Date d'acquisition des BSAAR	31 mars 2008
Point de départ d'exercice	8 février 2012
Date d'expiration	8 février 2015
Prix d' acquisition	€ 0,34
Prix d'exercice	€ 3,85
Nombres d'actions souscrites ou acquises au 31/12/2015	13 187 841
Nombre cumulé de BSAAR exercés au 31/12/2015	12 803 733
Nombre cumulé de BSAAR rachetés au 31/12/2015	2 026 035
Nombre cumulé de BSAAR arrivés à caducité au 31/12/2015	170 232
Nombre d'options de BSAAR restants au 31/12/2015	0

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

BONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITIONS D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET EXERCÉS PAR CES DERNIERS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire		Indémnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indémnités relatives à une clause de non-concurrence		
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Exercice 2015								
Cédric de Baillancourt Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 31 août 2010 Date de fin de mandat : 2016		X		X		X		X
Cyrille Bolloré Directeur Général Date de début de mandat : 17/10/2014 Date de fin de mandat : 2016		X		X		X		X

INFORMATION RELATIVE AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2015 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et en comparaison le tableau au 31 décembre 2014.

	Echéances (J=31/12/2015) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors Échéance	Total
			Entre J+16 et J+30	Entre J+31 et J+45	Entre J+46 et J+60	Au-delà de J+60			
Fournisseurs									
Fournisseurs d'immobilisations									
Total à payer								0	0
Factures non parvenues								86	86
Autres									
Total Fournisseurs et autres comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0	86	86

	Echéances (J=31/12/2014) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors Échéance	Total
			Entre J+16 et J+30	Entre J+31 et J+45	Entre J+46 et J+60	Au-delà de J+60			
Fournisseurs									
Fournisseurs d'immobilisations									
Total à payer								0	0
Factures non parvenues								1 625	1 625
Autres									
Total Fournisseurs et autres comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0	1 625	1 625

ENGAGEMENT SOCIAL, SOCIETAL ET ENVIRONNEMENTAL

Animé par une forte volonté d'entreprendre et soucieux de créer du lien entre les hommes et leur environnement, le Groupe Bolloré associe humanisme et « culture du résultat ». Sa démarche RSE, encadrée par les dispositions de la loi Grenelle II, s'appuie sur les grands référentiels internationaux (ISO 26000, GRI, Pacte mondial, Principes directeurs de l'OCDE). Cette démarche RSE s'exprime, dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités, à travers quatre axes stratégiques qui sont déclinés au sein de chacune des divisions :

- partager une même éthique des affaires ;
- s'engager avec et pour les collaborateurs ;
- produire et innover durablement ;
- agir pour le développement local.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois détient une participation majoritaire dans le capital d'IER, filiale du Groupe Bolloré. Ainsi, elle intègre la politique définie par le Groupe en matière de responsabilité sociale, qui se traduit au sein de la division IER par la mise en place de plans d'actions spécifiques à ses activités.

PARTAGER UNE MEME ETHIQUE DES AFFAIRES

L'éthique est considérée comme un des actifs du Groupe Bolloré, facteur de notoriété et de fidélisation. Le Groupe s'est doté d'un dispositif éthique efficace et cohérent, afin de communiquer à l'ensemble de ses salariés des règles de conduite claires. Ce dispositif repose sur une Charte d'Éthique (2000), dont les engagements ont été réaffirmés en 2012 sous l'appellation « Éthique et Valeurs ».

D'après cette Charte, « le respect scrupuleux des lois et normes en vigueur ne saurait aujourd'hui être suffisant. C'est pourquoi, le Groupe Bolloré s'est engagé dans une démarche éthique et responsable, reposant sur des engagements forts et porteurs d'avenir, communs à l'ensemble de ses activités. »

Le dispositif éthique se compose :

- d'un Comité d'éthique qui définit et coordonne le déploiement de la démarche éthique au sein du Groupe Bolloré ;
- d'un Directeur de l'éthique Groupe Bolloré qui assure un rôle permanent de conseil auprès de la Direction générale ;
- d'un réseau de responsables de l'éthique et de la conformité « Division », dont la principale mission est de veiller au respect des principes et règles figurant dans les codes de conduite et d'assurer la mise en œuvre au sein des sociétés qui leur sont rattachées ;
- d'une procédure d'alerte qui permet aux collaborateurs de signaler aux personnes ayant le pouvoir d'y mettre fin, les dysfonctionnements ou les irrégularités qu'ils ont constatés au sein de l'entreprise et qu'ils estiment faire courir à celle-ci un risque sérieux.

Depuis 2009 chaque collaborateur IER reçoit dès son arrivée la Charte Éthique du Groupe.

Dans le cadre de sa démarche éthique, la filiale a développé son code de conduite des affaires, fondé sur des principes déontologiques adaptés à la nature de ses activités.

• Les actions engagées pour prévenir la corruption

Dans l'esprit de l'ISO 26000, IER assure la transparence des décisions qu'elle prend et des activités qu'elle mène lorsque celles-ci ont une incidence sur la société et l'environnement.

Comme cela est spécifié dans ses Conditions Générales d'achat, IER demande à ses fournisseurs d'agir dans le respect strict des dispositions légales et des normes éthiques dans leurs rapports commerciaux et promotionnels. Ils s'interdisent tout recours à des pratiques de corruption active ou passive.

• Les actions en faveur des droits de l'Homme

En tant qu'adhérent au Pacte mondial depuis plus de dix ans, le Groupe Bolloré en respecte les dix principes. Il veille notamment à ce que ses filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

En 2015, afin de progresser dans cet engagement, de promouvoir et respecter la protection du droit international en la matière, les membres du Comité Éthique et RSE Groupe ont été sensibilisés aux enjeux liés à la protection des Droits de l'Homme. Un benchmark des bonnes pratiques réalisées dans ce domaine par des entreprises du CAC 40 leur a été présenté, afin de définir la stratégie de développement qui sera mise en œuvre par le Groupe. Il a été décidé de procéder à une première évaluation et d'expérimenter un programme de formation « Droits de l'Homme » sur un site pilote en Afrique.

IER déclinera l'engagement défini par le Groupe.

Présentée ci-dessous, la démarche sociale éthique et responsable d'IER repose sur des engagements forts et porteurs d'avenir communs à l'ensemble de ses activités, présentés dans la Charte Éthique et Valeurs. À ce titre, elle se réfère dans son point II "Assurer une relation confiante avec les collaborateurs" aux dispositions de l'OIT. Ces dispositions reconnaissent les principes fondamentaux suivants : le droit à la négociation collective et à la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants, l'amélioration des conditions de travail et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

S'ENGAGER AVEC ET POUR LES COLLABORATEURS

ASSURER LA SÉCURITÉ ET VEILLER À LA SANTÉ DE L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS

Garantir la sécurité des collaborateurs

Assurer la sécurité des collaborateurs est un engagement partagé par toutes les sociétés du Groupe Bolloré exerçant leurs activités dans le stockage d'énergie, tant au niveau de la production que du développement de solutions. Il se traduit globalement par : des formations à la sécurité, des évaluations régulières des risques, des maladies professionnelles et des actions visant leur réduction.

Ainsi, le programme de prévention des risques chimiques, initié en 2013 par IER, s'est poursuivi en 2014 via le lancement d'un programme de formation à l'attention des collaborateurs figurant dans les groupes d'exposition homogènes (GEH). En 2015, pour IER SAS, 45 % des formations dispensées concernaient la sécurité ainsi que la prévention, totalisant 1 982 heures de formation HSE. Une campagne a également été lancée en interne sur la prévention des risques chimiques.

Prévenir les maladies professionnelles

La réflexion initiée en 2013 en matière de prévention des risques psychosociaux a abouti à la création d'une instance dédiée « *zen au travail* ». Cette instance est constituée de représentants du personnel, managers et Directeurs des ressources humaines et a pour vocation d'identifier et de prévenir les situations potentiellement susceptibles d'impacter le bien-être au travail au niveau individuel ou collectif. Cette instance se réunit à la demande de l'un de ses membres et au minimum une fois par an. En 2015, IER a poursuivi la prévention des risques psychosociaux : l'instance *zen au travail* est intervenue à 3 reprises pour prévenir des situations potentiellement à risques.

IER a également fait l'acquisition de matériel spécifique. À titre de phase test, elle a notamment équipé les monteurs de l'usine de production de Persan de bouchons d'oreilles afin de prévenir d'éventuelles maladies professionnelles liées au bruit. De même, des actions d'amélioration telles que l'aménagement d'une ligne de production ergonomique et les équipements de manutention ont été mises en œuvre sur le site de Besançon en 2015. Ces actions ont permis de réduire l'exposition aux facteurs de risque (manutentions manuelles et les postures pénibles), et par conséquent la probabilité d'occurrence des maladies professionnelles.

Concernant le nombre d'accidents du travail, 13 ont été comptabilisés pour 2015 (sur le périmètre Monde). Les sociétés d'IER ont un taux de fréquence de 12,54 et un taux de gravité de 0,24.

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS, DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET PROMOUVOIR LES TALENTS LOCAUX

La formation pour préparer les compétences de demain

La formation est un outil essentiel pour favoriser le développement des compétences et renforcer l'employabilité des collaborateurs. Chaque année, pour accompagner sa croissance, la Société Industrielle et Financière de l'Artois investit dans le capital humain en offrant tout au long du parcours professionnel de ses salariés des stages de formation.

Conformément à la gestion autonome des sociétés, l'offre de formation est définie par chacune d'elles. Cette gestion décentralisée permet de dispenser des actions de formation cohérentes et adaptées aux métiers et à l'organisation de chaque structure. En 2015, parmi les 732 salariés de la Société Financière de l'Artois présents au 31 décembre 2015, 394 (soit 53,83%) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

Le lien entre la gestion des carrières et le développement des compétences se concrétise, pour l'ensemble des collaborateurs de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, dans les entretiens professionnels individuels. Ces entretiens, effectués dans toutes les divisions de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, permettent de conjuguer l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt des hommes qui y travaillent. Ils offrent la possibilité d'évoquer les changements d'affectation professionnelle ou géographique, les évolutions de carrière envisagées ainsi que les formations nécessaires pour y parvenir. En 2015, pour la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 484 entretiens individuels ont été réalisés ce qui représente 66,1% de l'effectif total.

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS ET FAVORISER LA MOBILITÉ AU SEIN D'IER

La mobilité et les perspectives d'évolution professionnelle

Souhaitant accompagner son développement et enrichir les parcours professionnels de ses salariés, la société Industrielle et Financière de l'Artois favorise la mobilité interne sous toutes ses formes. En 2015, 8 collaborateurs ont été recrutés en interne et 7 autres ont été mutés. Ces mutations concernent principalement des métiers en déclin pour lesquels les salariés concernés ont été mutés sur des métiers en expansion (opérateur de production reconvertis sur des postes de techniciens de maintenance ou de gestionnaire ADV). Ces mutations se sont accompagnées de formation pouvant se dérouler sur plusieurs semaines.

INTÉGRER TOUTES LES DIVERSITÉS ET GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES**Une politique salariale cohérente et équitable**

Dans le souci d'être compétitive, équitable et motivante, la politique de rémunération de la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'appuie sur deux leviers. La rémunération doit à la fois être cohérente au regard des résultats de chaque division et des pratiques du marché local, et également faire converger les efforts individuels vers la performance globale. Elle participe de fait à l'objectif d'être un Employeur de Référence afin d'attirer les nouvelles compétences dont la Société Industrielle et Financière de l'Artois a besoin et s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Ainsi, dans le cadre de ces orientations, la rémunération et la reconnaissance peuvent prendre diverses formes, tant monétaires que non monétaires, notamment dans le champ des avantages sociaux, pour proposer aux salariés un package global motivant, s'articulant principalement autour :

- du salaire de base, qui reconnaît les compétences et les responsabilités du salarié dans l'exercice de son métier, et dans sa contribution au collectif;
- de la part variable, qui rémunère l'engagement et la réalisation des objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs ;
- des dispositifs de rémunération collective, comme l'intéressement ou la participation en France, qui rémunèrent la réussite collective, et organisent un partage de la valeur créée par l'entreprise avec ses salariés;
- et des programmes d'avantages sociaux, en terme de santé et prévoyance, d'épargne, de retraite, ou des éléments non monétaires, qui sont destinés à satisfaire des besoins précis des salariés et constituent des réponses locales socialement responsables tout en développant un sentiment d'appartenance à l'entreprise.

La politique de rémunération des entités de la Société Industrielle et Financière de l'Artois est mesurée et suivie, en proche collaboration avec la direction financière, et doit prendre en compte la situation locale à travers notamment les obligations légales, l'environnement macroéconomique, le taux de départs volontaires (turn-over), les politiques de rémunération et le positionnement de la rémunération observés sur le marché. La gestion décentralisée des politiques de rémunération permet d'être au plus près à la fois des réalités économiques des différents pays et des attentes des salariés.

Des recrutements à la mesure du développement

Si la Société Industrielle et Financière de l'Artois favorise la mobilité et la promotion interne, elle recrute chaque année des collaborateurs pour accompagner son développement.

En 2015, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 106 recrutements dont 82,1% correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée.

Le recrutement, reflet de la diversité

La politique de recrutement de la Société Industrielle et Financière de l'Artois garantit l'égalité des chances et reflète la diversité de l'environnement social. Cette volonté est marquée par des modes de sélection évaluant objectivement les capacités des candidats à tenir les postes à pourvoir.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois fait appel à des compétences extra-nationales lorsque les ressources locales ne permettent pas de pourvoir la fonction.

Par ailleurs, la Société Industrielle et Financière de l'Artois s'engage à ne pas retenir le critère d'âge pour ses recrutements.

Le recrutement, l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés, sans distinction de culture, de nationalité, de sexe, d'expérience et de parcours professionnel, constituent un axe fort de la politique.

Développer la mixité

Du fait de la spécificité de certaines activités, la population de femmes représente 21,58% de l'effectif total.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois veille cependant à respecter la diversité dans l'entreprise et à lutter efficacement contre toute forme de discrimination et d'inégalité en offrant à ses salariés, à capacités égales, les mêmes opportunités, quels que soient notamment leurs origines, leurs croyances, leurs opinions, leurs mœurs, leur sexe, leur âge, leur appartenance à une ethnie ou à une nation, leur état de santé ou de handicap, leur appartenance ou non à un syndicat.

Favoriser l'intégration des jeunes

La Société Industrielle et Financière de l'Artois participe à l'insertion professionnelle des jeunes dans le monde du travail et a mis en place un certain nombre d'actions :

- recrutements en formation par alternance dans le but de préparer les jeunes à leur futur métier ;
- stages de projet de fin d'étude sur plusieurs mois pour des stagiaires d'école supérieure ;
- prise en charge des élèves de collège ou de lycée pour un stage de connaissance du monde de l'entreprise.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En parfaite cohérence avec sa politique de promotion de la diversité et de l'égalité des chances, la Société Industrielle et Financière de l'Artois considère l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées comme un objectif social majeur. En 2015, sur les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 6 personnes handicapées ont été employées parmi lesquelles 4 ont bénéficié d'une action de formation.

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL

Maintenir le dialogue social et la liberté d'association

Persuadé que celui-ci est porteur d'innovations et de progrès, la Société Industrielle et Financière de l'Artois encourage un dialogue social permanent et de qualité. En France, comme en Belgique, les salariés travaillant dans des structures industrielles ou commerciales de taille significative (*plus de 50 salariés*) sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou par des représentants élus par le personnel. Chaque année, de nombreux sujets font l'objet de négociations et de contractualisations avec les partenaires sociaux

Au cours de l'exercice 2015, neuf accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- deux accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- trois accord collectif relatif à l'intéressement ;
- quatre accords collectifs relatifs à d'autres sujets. (*épargne salariale : PEE/ PERCO*)

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé sur l'exercice 2015. Néanmoins, les accords prévoyance et santé couvrant l'ensemble des salariés sont toujours en vigueur sur le périmètre France.

PRODUIRE ET INNOVER DURABLEMENT

IER travaille à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Plus encore, la société s'engage à faire évoluer ses métiers, produits et services afin qu'ils répondent aux nouveaux défis liés au changement climatique. C'est un engagement défini dans sa Charte environnementale, qui s'inscrit dans une dynamique de progrès continu.

- **L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement**

Depuis 2008, un groupe de travail dénommé « *Green Team* » a été mis en place afin de définir le plan d'action de la politique environnementale d'IER. Il est constitué du responsable moyens généraux et sécurité, d'un ingénieur Hygiène Sécurité et Environnement, de la directrice marketing et du responsable méthodes et industrialisation Besançon. Ce groupe se réunit régulièrement en interne et/ou au sein du Groupe Bolloré dans le but de définir et d'engager des actions pour réduire l'impact environnemental des activités et des produits.

La stratégie RSE d'IER s'applique à tous les salariés, mais aussi aux bâtiments, produits et process. Elle s'appuie sur des documents émanant du Groupe (Rapport RSE, Cartographie des risques environnementaux, Charte d'Éthique et Valeurs, etc.), déclinés au niveau de la division via : la Charte d'Éthique IER, la Charte environnementale IER, le manuel Qualité, la P3-06 (homologation des produits IER aux normes internationales) et la PS6-03 (gestion interne des normes et règlements).

Cette stratégie RSE s'applique à tous les produits, process, infrastructures, bâtiments et salariés d'IER.

- **Les actions de formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement**

Des campagnes d'information internes sont réalisées pour sensibiliser les salariés à la démarche environnementale : écogestes, « Ne plus jeter, mais trier », diffusion de la charte environnementale IER, chantier 5S, campagne de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Un plan d'action interne permet de communiquer sur les actions réalisées, et de présenter les actions prioritaires de l'année à venir. Ce document, disponible pour tous les salariés IER sur l'intranet, est mis à jour chaque année.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS

Optimiser les consommations d'eau et d'énergie

- **La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales**

Les entités d'IER sont situées dans de grandes agglomérations. Elles sont alimentées en eaux par les fournisseurs et réseaux locaux. IER n'a pas de process industriels liés à l'eau. Elle utilise principalement l'eau de réseau pour les salariés dans établissements. Des tableaux de suivi sont tenus à jour, afin d'alerter de toute dérive de consommation d'eau, et des affiches destinées à sensibiliser le personnel sur l'usage responsable de l'eau sont apposées dans l'ensemble des sites de la division.

- **La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

En 2015, IER a réalisé un audit énergétique ainsi qu'une mise à jour de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de ses sites afin d'établir un plan d'action.

Ce plan permettra de compléter les nombreuses actions qui ont déjà été mises en place pour réduire la consommation d'énergie au sein des établissements d'IER, notamment :

- la gestion des consignes de température en périodes inoccupées (nuit, week-end) pour diminuer le chauffage des locaux durant ces périodes ;
- la révision de l'isolation de certains locaux, portes, façades et fenêtres ;
- le remplacement systématique des équipements informatiques par des matériels labellisés sur leur consommation d'énergie, leur durabilité ou encore l'utilisation de substances dangereuses : TCO, Energy Star ou EPEAT ;
- le remplacement des éclairages à tubes fluorescents et des ampoules à incandescence par des éclairages à LED ou des ampoules basse consommation ;
- la mise en place d'un suivi des consommations par site ;
- la sensibilisation du personnel et des prestataires à la gestion responsable de l'énergie pour améliorer leur comportement
- la mise à disposition de véhicules électriques sur les sites de Suresnes et de Besançon pour les trajets professionnels.

IER mène également une politique de gestion des déplacements, qui se traduit par :

- la mise à disposition d'une solution de vidéoconférence sur ses sites les plus importants
- la formation des collaborateurs à l'éco-conduite
- une procédure et un outil de gestion des déplacements
- un partenariat avec une agence de voyage.

- **La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Ses activités reposant essentiellement sur de l'assemblage, IER n'est pas directement amenée à consommer des matières premières. Consciente de l'impact environnemental que peut avoir une décision technique en phase de conception, la division sensibilise les ingénieurs et les acheteurs aux règles d'écoconception. Un guide « Écoconception des produits IER » est en cours de réalisation.

Gérer et valoriser les déchets

Au quotidien, les salariés d'IER adoptent les bons gestes pour la planète, avec un mot d'ordre : ne plus jeter, mais trier.

Des poubelles de tri, des conteneurs et des lieux de dépôts spécifiques permettent d'effectuer le tri des déchets.

- papier et carton : des poubelles individuelles de tri sélectif, ainsi que des bacs ou bennes destinés au papier carton ont été mis en place ;
- piles et batteries : des collecteurs de piles et des cartons d'enlèvement sont disponibles sur les sites ;
- cartouches d'encre : des lieux de collecte des cartouches usagées existent ;
- tubes fluorescents : les tubes sont recyclés vers une filière spécialisée. Cela concerne notamment les lampes des bornes de charge pour les véhicules électriques ;
- Autolib' : récupération et tri des pneus, des pièces détachées (rétroviseurs, pare-chocs...).

L'ensemble de ces déchets est éliminé et traité par des filières spécialisées.

Par ailleurs, les produits fabriqués par IER, d'une durée de vie souvent supérieure à dix ans, sont composés en majorité de métaux, ce qui leur permet d'être recyclables à plus de 80 % et d'avoir une valeur sur le marché des déchets.

Diminuer les rejets de gaz à effet de serre

La volonté de mieux connaître et diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, principalement celles de dioxyde de carbone (CO₂), a conduit IER à réaliser volontairement son premier bilan GES en 2012 sur la France (année de référence 2011). Ce bilan a été mis à jour en 2015 sur l'année de référence 2014. Il a permis l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des émissions de GES, dont les principales recommandations portent sur :

- l'optimisation des déplacements (flotte de véhicules électriques, formation à l'éco-conduite, utilisation de visio-conférence,etc.) ;
- l'intégration dans la politique d'achats IER d'un volet sur l'efficacité énergétique, pour prendre en compte ce paramètre lors du choix d'un nouvel équipement ;
- la réalisation d'audits énergétiques permettant de définir avec précision les sources de déperdition d'énergie et d'établir des préconisations chiffrées précises avec un retour sur investissement ;
- la démarche de tri des déchets à la source (notamment avec la participation des équipes de nettoyage et du personnel de sécurité) ;

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 et 2) pour l'année 2015 sont présentées dans le tableau page 44.

Cartographier les risques environnementaux et mettre en place des actions

- **Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Les produits de la division IER sont majoritairement composés de métaux, et pour le reste de composants électroniques qui peuvent avoir une empreinte écologique élevée. Pour minimiser cette empreinte, la directive européenne 2002/96/CE impose au producteur d'équipements électrique et électronique de prendre en charge le traitement et la valorisation de ses produits en fin de vie, pour tous les produits mis sur le marché en Europe depuis août 2005. En tant que producteur qui vend auprès d'un autre professionnel, IER doit donc mettre en place une solution complète de récupération et de retraitement de ses produits en fin de vie. Depuis 2009, elle a contractualisé une solution de traitement avec une entreprise certifiée et agréée. De plus, pour la France, la division adhère depuis le 1^{er} juillet 2013 à un éco-organisme agréé par l'État .

IER propose également à ses clients, pour les produits antérieurs non concernés par la réglementation, ou pour leurs installations hors Europe, de profiter des solutions de recyclage qu'elle a mises en place avec ses prestataires certifiés. C'est le cas de l'Amérique du Nord, où le recyclage des produits électroniques en fin de vie n'est pas encore réglementé. La société peut, à la demande du client, lui faire une offre pour envoyer un de ses techniciens sur site, faire le démontage et l'emballage des équipements puis les rapporter à l'usine. Les équipements sont alors démontés pour récupérer le métal (qui sera recyclé) et transférer les déchets électroniques à des organismes spécialisés.

En matière de produits chimiques dangereux, un contrat est signé auprès d'une société certifiée et agréée pour l'évacuation et le traitement des produits dangereux sur tous les sites d'IER.

- **La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Les entités d'IER ne sont pas génératrices de nuisances sonores puisqu'il n'y a pas de process industriel. Les activités d'IER reposent principalement sur des travaux d'assemblage.

La division prend toutes les mesures utiles pour que les bruits occasionnés par ses activités ne soient pas une gêne pour les riverains. Elle s'engage à respecter les réglementations relatives à la lutte contre le bruit.

- **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Dans une volonté de toujours mieux connaître et réduire les risques, IER a fait réaliser des audits ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sur l'ensemble des sites de conception et de production, et ce, même si les sites ne sont pas soumis à cette obligation réglementaire.

En 2015 les diagnostics atmosphères explosives (ATEX) ont été lancés sur ces mêmes sites, un plan d'actions global a été déployé pour réduire ce risque.

La société fait également appel aux organismes de contrôle, ainsi qu'à ses assureurs pour réaliser des audits et des vérifications sécurité. Les rapports issus des vérifications permettent d'avoir une image claire de l'état des risques et d'apporter des propositions d'améliorations.

- **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours**

Les provisions pour risque environnemental sont présentées dans la partie comptes consolidés, note 15-Provisions pour risques et charges du présent document.

Préserver la biodiversité

IER n'a pas d'impact significatif sur la biodiversité ni sur l'utilisation des sols au regard de ses activités, puisque ses différents sites sont essentiellement implantés dans des zones urbaines. Toutefois, la société se rapproche des acteurs locaux pour les soutenir dans leur mission de protection de la biodiversité. Sur le site de Besançon, deux composteurs ont été installés en 2014. Le compost agit sur la biodiversité des sols où il est appliqué.

INNOVER POUR ANTICIPER LES NOUVELLES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les nouveaux modes de transport

Acteur dans le domaine de l'écomobilité, le Groupe Bolloré a développé et gère le service d'auto-partage de véhicules électriques de Paris et de plus de 60 communes d'Île-de-France, mais aussi de Lyon et de Bordeaux. Dans ce cadre, IER conçoit, fabrique, installe et assure la maintenance de l'ensemble des bornes de recharge, de location et d'abonnement, ainsi que des produits embarqués dans les véhicules et de leurs systèmes de supervision.

IER et Blue Solutions collaborent étroitement au déploiement de bus électriques et de solutions de charge associées. Ces modes de transport respectueux de l'environnement fonctionnent actuellement dans plusieurs villes, en France comme à l'étranger.

Optimiser les produits et services

IER s'appuie sur une maîtrise technologique éprouvée pour développer de nouveaux processus métiers et déployer des concepts innovants dans cinq environnements : entrepôts, véhicules, points de vente, lieux publics et voirie.

Depuis 2013, la division s'est engagée au titre de sa démarche environnementale à étendre ses solutions de géolocalisation et à superviser celles-ci à distance. Ainsi, ce sont plus de 7 000 équipements mobiles qui ont été déployés, permettant une optimisation des déplacements générateurs d'émissions de CO₂.

Parallèlement, des actions de progrès très concrètes ont été mises en place par IER pour ses clients. Elles facilitent le travail de l'exploitant tout en respectant l'environnement :

- des équipements informatiques permettant de suivre le véhicule et de proposer des modules de conduite écoresponsables ont été conçus. Ces modules, dans la mesure où ils visent à minimiser les accélérations ou freinages brusques, ont également un impact sur la sécurité et l'accidentologie ;
- un système d'information proposant des solutions d'optimisation des tournées de livraison a également été développé. Ce système permet de maximiser l'utilisation de la flotte, de réaliser le moins de kilomètres possible tout en assurant le respect des engagements horaires ;
- des applications mobiles ont été mises à la disposition des chauffeurs pour optimiser le plan de transport, le suivi des colis et maximiser la dématérialisation de documents.
- depuis 2014, 90 % des produits sont livrés dans des emballages écoresponsables (bois et cartons valorisables).

En 2015, IER a développé la solution Bluedistrib, un projet de logistique urbaine durable qui propose des livraisons en ville plus respectueuses des habitants et de l'environnement car sans bruit, sans odeur, sans particules fines et en dehors des heures d'affluence. Le principe est d'effectuer une livraison en consigne dans des espaces Autolib en horaire de nuit avec des véhicules électriques. Ceci se fait en partenariat avec des sociétés de vente en ligne, ou des commerçants de quartier.

Enfin, IER a repris, au cours de l'année, toutes les bornes de charge Autolib pour une mise à jour de l'alimentation électrique en usine.

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

RENFORCER L'ANCORAGE TERRITORIAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE BOLLORÉ

Concernant le renforcement de son ancrage territorial, le Groupe Bolloré a initié en 2013 une démarche sur 3 sites pilotes, afin d'évaluer l'empreinte socio-économique locale de ses activités. L'empreinte socio-économique consiste à valoriser les flux financiers d'une entreprise à destination de ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, collectivités locales, états, etc.), et d'en déduire sa contribution au développement local.

Les études réalisées sur les 3 sites en se fondant sur la méthodologie déployée par un cabinet de conseil spécialisé, ont permis de définir les catégories de flux financiers prépondérants dans les activités du Groupe et leur impact local. Par exemple : la part investie dans le pays d'implantation à travers les salaires perçus par les collaborateurs locaux, les créations d'emplois directs ou indirects chez les sous-traitants de la filiale, la montée en compétence des salariés locaux, etc.

À présent, l'objectif est de :

- préciser les indicateurs qui seront retenus pour les prochaines évaluations,
 - s'approprier la méthodologie applicable au niveau du Groupe puis la mettre en œuvre,
- et ainsi pérenniser la collaboration et le dialogue instaurés avec les parties prenantes locales. La démarche pourra donc être progressivement applicable aux différentes activités du Groupe, dont IER.

En 2015, le Groupe a mesuré son impact en termes d'emploi local. Ainsi, sur les 732 salariés de la Société Industrielle et Financière de l'Artois présents au 31 décembre 2015, 691 sont employés localement (soit 94,40% des effectifs).

INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'ambition du Groupe Bolloré vis-à-vis de ses parties prenantes est d'instaurer à tous les niveaux pertinents de l'entreprise des relations d'écoute, de dialogue et le cas échéant de collaboration.

Cette stratégie s'inscrit dans la logique de la Directive Barnier et de la norme ISO 26000, faisant du dialogue avec les parties prenantes la colonne vertébrale de sa démarche.

Le Groupe va poursuivre en 2016 l'élaboration de sa stratégie globale pour la gestion de la relation avec les parties prenantes. L'objectif étant de créer une base d'alliances positives avec des représentants de la société civile pour que le Groupe contribue au développement local, exerce lorsque cela est possible son influence et réduise ses risques. Le dialogue avec les parties prenantes est une manière pour le Groupe d'exercer ses responsabilités sur les territoires où il opère, et non pas un outil de gestion des controverses.

IER s'assure d'entretenir de bonnes relations avec les riverains de ses différents sites et déployera la politique Groupe.

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LA POLITIQUE D'ACHAT

IER a modifié ses conditions générales d'achat dès 2010 en y intégrant un paragraphe éthique précisant que le fournisseur doit respecter les dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), s'interdire de recourir directement ou indirectement au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire, et s'interdire tout recours à des pratiques de corruption active ou passive.

Après l'éthique, les équipes d'IER réfléchissent à l'insertion d'un paragraphe sur les enjeux sociaux et environnementaux. À ce jour IER vérifie déjà la prise en compte de ces enjeux par ses fournisseurs lors des audits (pour la sélection d'un nouveau fournisseur ou le suivi). En effet, IER se base sur un questionnaire intégrant plusieurs thématiques RSE telles que : la charte d'éthique dans les rapports commerciaux, la prévention des pollutions ou encore les mesures de recyclage des déchets. Enfin, la sous-traitance de production est négligeable pour IER, qui procède à l'assemblage de ses produits (imprimantes, bornes, etc.) ainsi que pour sa filiale Automatic Systems (barrières, passages, portiques, etc.).

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE DES COLLABORATEURS

Parce qu'être socialement responsable signifie s'investir afin d'apporter un soutien solidaire aux communautés locales, IER est devenu le site de référence de la Fondation de la 2e chance pour le nord du département 92.

Le site met à disposition des bénévoles des moyens de communication et d'accueil pour accompagner les candidats (personnes de 18 à 60 ans ayant la volonté de sortir de la précarité consécutive à de lourdes épreuves de vie) et traiter leur dossier. Le soutien apporté à ces personnes peut prendre la forme de formations diplômantes ou de création d'une activité. Les bénévoles accompagnent les lauréats par le parrainage durant toute la formation ou la création d'activité et au-delà. Ils s'assurent du bon déroulement des projets.

Le site de Suresnes a traité 13 dossiers en 2015, dont 11 pour des formations et 2 pour des créations, soit une attribution globale de 32 770 €.

Les bénévoles qui interviennent dans l'élaboration de ces dossiers et le suivi des lauréats par du parrainage sont au nombre total de 24 sur le site de Suresnes. Ils sont répartis comme suit : 6 collaborateurs d'IER, 6 personnes externes et 12 salariés du Groupe Bolloré.

MÉTHODE DE REPORTING ET TABLEAUX D'INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

REPORTING SOCIAL

NOTE MÉTHODOLOGIQUE SOCIALE

ORGANISATION

Le processus de reporting s'appuie sur trois niveaux d'acteurs :

- au niveau central : la Direction des systèmes d'informations ressources humaines du Société organise et supervise la remontée des informations durant toute la collecte. Elle consolide les indicateurs sociaux des divisions ;
- au niveau division : le correspondant de division veille au bon déroulement du processus, il valide l'ensemble des fichiers de collecte sur son périmètre ;
- au niveau local : les correspondants locaux se chargent de compléter les fichiers de collecte.

Période de collecte et périmètre

Les données relatives à l'année du reporting sont collectées au 1er janvier de l'année suivante pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le service de consolidation communique la liste des sociétés consolidées du Société, en indiquant pour chacune la méthode de consolidation ainsi que le pourcentage d'intégration.

Le périmètre de collecte concerne toutes les sociétés consolidées par intégration globale, dès lors que la société comporte des effectifs. Le périmètre de collecte est identique au périmètre financier.

Nous avons choisi de réduire certains indicateurs au périmètre France car ces derniers étaient difficilement transposables en l'état sans une perte de fiabilité.

Avant d'étendre ces indicateurs au périmètre Monde, il nous a semblé opportun de travailler avec les correspondants concernés, sur des définitions communes et partagées.

Ce travail de pédagogie préalable nous permettra ainsi de recueillir des données fiables et contrôlables.

Note méthodologique

Les indicateurs ci-après ont été collectés et consolidés au niveau de la société Industrielle et Financière de l'Artois grâce à l'outil de reporting présenté ci-dessus. Le périmètre couvre 100 % des effectifs de ce périmètre.

Certains indicateurs sont présentés uniquement sur un périmètre France, des travaux de fiabilisation sont en cours pour les étendre au périmètre Monde.

Les indicateurs

Le reporting social comptabilise chaque salarié pour une unité, quel que soit le temps de travail effectué dans l'année. Les thèmes abordés dans notre collecte sont les effectifs, les mouvements de personnel, la formation, la rémunération ainsi que les relations professionnelles.

Pour des raisons de réglementations locales qui diffèrent selon les pays, l'ensemble des indicateurs ne peut pas être publié sur un périmètre Monde.

Le processus de collecte est en cours d'évolution, il permettra à terme d'élargir le nombre de données collectées.

Cette année les indicateurs suivants seront publiés uniquement sur le périmètre des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois :

- La rémunération brute
- Le bilan des accords collectifs et des accords santé-sécurité
- Les maladies professionnelles

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

Les formulaires de collecte

Deux fichiers de collecte propres à chaque société sont générés automatiquement à partir de données détenues en central :

- un fichier restituant le fichier de collecte de l'année antérieure ;
- un fichier prédéfini pour la collecte de l'année.

Il existe deux types de fichiers de collecte :

- pour les sociétés françaises : effectifs et informations sociales ;
- pour les sociétés étrangères : effectifs.

Les formulaires sont préremplis en fonction du type de pilotage :

- interne (sociétés françaises dont la paie est gérée en central) : les données individuelles des salariés sont préremplies en totalité et doivent être contrôlées ;
- externe (sociétés dont la paie n'est pas gérée en central) : les fichiers de collecte ne sont pas préremplis, les données doivent être saisies et contrôlées.

L'effectif collecté dans les fichiers de collecte concerne uniquement les contrats à durée indéterminée et déterminée.

Contrôle et validation

Afin de pouvoir assurer la fiabilité des indicateurs, la Direction des ressources humaines a mis en place :

- un guide utilisateur et des aides interactives ;
- une hotline qui assure un support auprès des correspondants.

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- détecter les incohérences saisies dans l'outil de reporting ;

- s'assurer de la fiabilité des données par validation à deux niveaux (division, local).

Afin d'assurer la cohérence des données saisies dans l'outil de reporting, l'ensemble des étapes de validation sont chaînées les unes aux autres. Les données saisies font l'objet d'un contrôle d'intégrité, permettant de détecter les incohérences des données d'un même salarié.

L'outil de reporting réalise également, et ce, à chaque validation d'étape, une détection des erreurs ainsi qu'un contrôle d'exhaustivité.

En cas de variation d'effectifs sur un périmètre, la Direction des ressources humaines Société demande aux correspondants une justification.

DONNÉES SOCIALES

PÉRIMÈTRE : MONDE

Au 31 décembre 2015, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 732 collaborateurs. Elle consolide 13 entités juridiques et détient une participation majoritaire de 52,41 % dans le capital d'IER.

Liste des entités juridiques consolidées :

- Automatic Systems France ;
- IER SAS ;
- IER GmbH ;
- Automatic Systems Belgium SA ;
- IER Impresoras Especializadas ;
- Automatic Systems Equipment Ltd ;
- IER Pte Ltd ;
- Automatic Systems America Inc. ;
- Automatic Control Systems Inc. ;
- IER Inc. ;
- Automatic Systems Espanola SA ;
- Automatic Systems Suzhou Entrance Co Ltd

Effectifs au 31 décembre 2015

Effectif par activité et par zone géographique au 31/12/2015

	France	Europe	Afrique	Asie - Océanie	Amérique	TOTAL
Effectif	406	223	0	30	73	732
TOTAL	406	223	0	30	73	732
En Pourcentage	55,46	30,46	0,00	4,10	9,97	100,00

Parmi les 732 salariés de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 406 sont localisés en France et 326 sont localisés dans le reste du monde.

Effectifs par activité et type de population au 31/12

	Hommes	Femmes	Cadres	Non cadres	CDI	CDD	TOTAL
Effectif	574	158	261	471	709	23	732
TOTAL	574	158	261	471	709	23	732
En Pourcentage	78,42	21,58	35,66	64,34	96,86	3,14	100,00

Au 31 décembre 2015, la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 158 femmes soit 21,58% de l'effectif total. La Société Industrielle et Financière de l'Artois emploie au 31 décembre 2015 : 261 salariés cadres (soit 35,66% de l'effectif total) et 471 salariés non cadres (soit 64,34% de l'effectif total). Parmi les 735 salariés, 96,86% sont sous contrat indéterminé, soit 709 personnes.

Effectifs par âge au 31/12

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	TOTAL
Effectif	95	217	235	185	732
TOTAL	95	217	235	185	732
En Pourcentage	12,98%	29,64%	32,10%	25,27%	100,00%

Recrutements et départs

En 2015, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a procédé à 106 recrutements, dont 82,1% correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée. Les recrutements internes, considérés comme des mutations, ne sont pas pris en compte. Un salarié ayant plusieurs contrats sur l'année n'est comptabilisé qu'une fois.

Embauche	Effectif	%
CDI	87	82,1
CDD	19	17,9
TOTAL	106	100,00

Le nombre total des départs en 2015 est de 86 personnes. Les mutations ne sont pas prises en compte comme des départs. Les salariés ayant terminé plusieurs contrats ne sont comptabilisés qu'une fois.

Départ	Effectif	%
Autres	10	12
Démission	41	48
Fin CDD	10	12
Licenciement	18	21
Retraite	7	8
TOTAL	86	100

FORMATIONS

En 2015, parmi les 732 collaborateurs de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 394 (soit 54%) ont bénéficié d'une formation dans l'année. Sur un effectif total de 218 cadres et 227 non-cadres présents au 31 décembre 2015, 62,39% des cadres et 61,23% des non-cadres ont suivi une formation en 2015.

Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non cadres	CDI	CDD	TOTAL
	312	82	172	222	390	4	394
TOTAL	312	82	172	222	390	4	394
En Pourcentage	79,19%	20,81%	43,65%	56,35%	98,98%	1,02%	100,00%

En 2015, la Société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré, en France, un budget de 223 148€, soit 1,20% de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 5 991 heures⁽¹⁾.

ABSENTÉISME ET MOTIFS

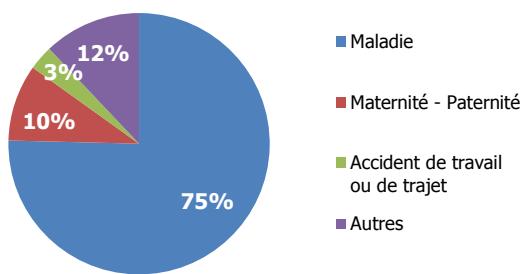
En 2015, sur la société Industrielle et Financière de l'Artois, 656 employés ont eu au moins une journée d'absence.

	Jours d'absence	%	Effectif concerné
Maladie	6 105,40	75,39	338
Maternité - Paternité	769,00	9,50	33
Accident de travail ou de trajet*	247,00	3,05	15
Autres motifs (Hors CP et JRTT)	977,00	12,06	270
TOTAL	8 098,40	100,00	656

* En 2015, les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois comptabilisent 62 jours d'arrêt pour cause de maladie professionnelle (un seul effectif concerné). Cette donnée n'est pas disponible sur le périmètre international

¹ L'indicateur « nombre d'heures de formation » sera déployé sur l'ensemble du périmètre en 2016

Au total, on comptabilise 8 098 journées d'absence réparties comme suit :



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité.

La Société Industrielle et Financière de l'Artois compte au 31 décembre 2015 :

699 salariés à temps plein (95,5%)

33 salariés à temps partiel (soit 3,45%)

En 2015, les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois compte 197 cadres autonomes (soit 48,5% du total des effectifs France). Sur ce périmètre, 108 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 8 559,61 heures (soit une moyenne de 79,26 heures supplémentaires par salarié concerné).

PÉRIMÈTRE : FRANCE

Le périmètre des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois est constitué de deux sociétés consolidées (Automatic Systems France, IER SAS) pour un effectif au 31 décembre 2015 de 406 salariés.

RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois a atteint 18 544 629€ (contre 16 223 279€ en 2014).

ŒUVRES SOCIALES

En 2015, la société Industrielle et Financière de l'Artois a consacré un budget de 285 080 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'Entreprise soit environ 1,54 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION, PEE

En 2015, 98 542 euros ont été versés dans le plan d'épargne entreprise, qui compte à ce jour 160 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 0,53% de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois et se répartissent comme suit :

- 67 218€ proviennent des versements des salariés,
- 31 324€ proviennent de l'abondement de la société

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2015, sur les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, 6 personnes handicapées ont été employées parmi lesquelles 4 ont bénéficié d'une action de formation.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2015, neuf accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- deux accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- trois accord collectif relatif à l'intéressement ;
- quatre accords collectifs relatifs à d'autres sujets (*épargne salariale : PEE/ PERCO*)

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé sur l'exercice 2015. Néanmoins, les accords prévoyance et santé couvrant l'ensemble des salariés sont toujours en vigueur sur le périmètre France.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

En 2015, les sociétés françaises de la Société Industrielle et Financière de l'Artois n'ont pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains). En 2015, ce recours correspond à 63 (en équivalent temps plein) et représente environ 18,04 % de la masse salariale.

REPORTING ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

MÉTHODE DE REPORTING

La vérification opérée par les Commissaires aux Comptes en leur qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur les données environnementales et sociétales de l'année 2014 du Groupe Bolloré a valorisé les actions mises en place pour améliorer le processus de reporting. L'OTI a souligné les progrès réalisés concernant la fiabilisation des données et la couverture des thématiques réglementaires. Il a également identifié des axes d'amélioration qui ont été pris en compte pour la collecte des données 2015 :

- Le référentiel d'indicateurs a été complété et ses définitions précisées ;
- Une information supplémentaire a été apportée dans le protocole de reporting pour permettre au contributeur de solliciter lors de la collecte, la « personne source » (qui détient l'information) ;
- Le circuit de validation des données a été mis en place dans l'outil de collecte au niveau des sociétés interrogées et des divisions ;
- Les méthodes de vérification ont été diffusées aux personnes responsables de la validation des informations et des sessions de formation à ces techniques ont été réalisées.

ORGANISATION

Chaque division du Groupe Bolloré a désigné un Directeur RSE lequel participe à la définition des indicateurs et administre le logiciel de collecte des données sur le périmètre de sociétés qu'il considère comme significatives en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs. Il a pour rôle de :

- garantir la remontée des informations dans les délais définis par le protocole de reporting ;
- accompagner le contributeur pendant la collecte des données, et répondre à toutes les questions que ce dernier pourra se poser notamment sur l'organisation, le processus de reporting et la définition des indicateurs ;
- vérifier au niveau de la division la cohérence et la fiabilité des données ;
- s'assurer de l'exhaustivité des informations remontées.

Chaque entité retenue par le Directeur RSE de la division est représentée par un contributeur. Ce dernier peut avoir sous son contrôle plusieurs entités et porte ainsi la responsabilité de la cohérence des données concernant celles-ci. Il doit:

- collecter les données (*s'il ne possède pas l'information, il la demandera aux services appropriés afin de compléter la donnée manquante*). Le contributeur peut contacter le Directeur RSE de sa division en cas de besoin;
- contrôler la cohérence et la vraisemblance des données (*vérifier qu'aucune donnée n'a été oubliée, justifier (comply or explain) les écarts entre les données N et N-1*), quand elles existent.

Ces directeurs sont de véritables « interfaces » entre les divisions et l'équipe RSE Groupe. Leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie RSE. Ils participent à sa définition et en assurent le déploiement au sein de leurs divisions. Ils sensibilisent les collaborateurs aux enjeux de la RSE via des actions de mobilisation et de formation. Ils valorisent les initiatives menées par les entités relevant de leur périmètre et diffusent les bonnes pratiques. Ils participent au dialogue avec les parties prenantes (clients, fournisseurs).

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Le périmètre des sociétés interrogées correspond au périmètre financier d'intégration consolidée (*hors sociétés mises en équivalence financières et opérationnelles*) arrêté au 30 décembre 2014. La liste des sociétés mentionnées dans ce périmètre est ensuite croisée avec celle du périmètre social afin de répondre au double critère de sélection des sociétés interrogées : le chiffre d'affaires et les effectifs. En 2015, une règle claire a été mise en place permettant de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de reporting. Il s'agit des sociétés qui ont au 31/12/2014 :

- un effectif supérieur ou égal à 20 personnes et/ou
- un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 10 k€ et
- au moins un an d'existence (*réalisation d'un exercice comptable plein au 31/12*)

Pour la Société Industrielle et Financière de l'Artois, le périmètre retenu est le suivant :

- IER SAS ; • IER GmbH ; • Automatic Systems France ; • Automatic Systems Belgium SA ;
- Automatic Systems America Inc.

Les indicateurs publiés représentent 100% des effectifs du périmètre Société Industrielle et Financière de l'Artois, excepté sur les quantités de déchets où le taux de couverture est de 91% pour les déchets non dangereux et 86% pour les déchets dangereux (exclusions en raison d'une incapacité à collecter la donnée ou bien d'une donnée non disponible).

PÉRIODE DE COLLECTE

Les données sont collectées pour l'année (soit du 1er janvier au 31 décembre). Il est possible que le mois de décembre soit extrapolé, si la donnée n'est pas disponible au moment du reporting. Dans le cas de données manquantes, des estimations peuvent être faites. Il convient de déterminer la méthode d'estimation la plus pertinente au vu de l'activité de l'entité concernée et de la situation précise concernant l'indisponibilité de la donnée (facture non arrivée, consommations incluses dans les charges, etc.). Enfin, l'estimation effectuée doit être documentée afin de permettre sa traçabilité et de suivre la même méthode d'estimation d'une année sur l'autre.

LES INDICATEURS

Ils se conforment aux dispositions légales et répondent aux quatre axes stratégiques du Groupe.

Pour la collecte des données 2015, la définition des indicateurs ci-dessous a été précisée :

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾,
- Nombre d'heures travaillées⁽²⁾,
- Nombre de jours d'arrêt de travail liés à un accident du travail,

Les consommations d'énergie ont été reformulées pour tenir compte de leur répartition en fonction des usages (transport de marchandises ou de personnes, engins de manutention et bâtiments) :

Les définitions relatives aux déchets dangereux et non dangereux ont été précisées en tenant compte des remarques formulées lors des audits réalisés en 2014.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux consommations énergétiques, la méthodologie de calcul retenue est celle de la base carbone de l'ADEME en date du 17 décembre 2015. A l'international, les facteurs d'émissions (FE) de certaines consommations énergétiques n'étant pas disponibles, c'est le facteur d'émission français qui a été appliqué. Pour les émissions de GES liées à l'électricité, lorsque le facteur d'émission n'existe pas, c'est le FE du pays limitrophe le plus élevé qui a été retenu.

CONTRÔLE ET VALIDATION

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- constater les difficultés rencontrées par les contributeurs lors de la saisie et y remédier ;
- obtenir des données auditables ;
- détecter d'éventuelles incohérences dans les données saisies.

Pour l'exercice 2015, le circuit de validation qui avait été défini l'année dernière et intervient à chaque étape du processus de reporting (au niveau de l'entité, de chaque division et du Groupe) a été intégré dans l'outil de collecte. Cela permet d'assurer pour chaque palier de consolidation, une meilleure traçabilité des contrôles opérés sur les données.

Comme en 2014, une formation au contrôle des données a été dispensée aux directeurs RSE des divisions en amont de la campagne de reporting. Elle a également rassemblé cette année les responsables RH et QHSE des divisions ainsi que des auditeurs internes afin qu'ils puissent communiquer ces informations à leur réseau de contributeurs. Des exemples de contrôle ont été présentés lors de la formation et reportés dans le protocole de reporting, à savoir :

- Comparer les données reportées pour l'exercice N avec les données reportées pour l'exercice précédent (N-1) en calculant le ratio N / N-1 (afin de détecter les variations anormales et les investiguer)

¹ Est considéré comme accident du travail, un accident survenu au cours de l'année de reporting, par le fait ou à l'occasion du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail de plus d'un jour. Le jour de l'accident n'est pas comptabilisé. Les accidents de trajet ne sont pas à prendre en compte. Est considéré comme accident du trajet, un accident advenu entre le domicile et le lieu de travail. Les prolongations et les rechutes d'accident du travail ne sont pas à prendre en compte (aucun nouvel accident ne doit être comptabilisé). En cas d'accident du travail impliquant plusieurs salariés de l'entité, il convient de ne comptabiliser qu'un seul accident. Tout accident du travail ayant été validé par l'entité est à prendre en compte, même si l'arrêt n'a pas encore été validé par la Sécurité Sociale ou par l'autorité locale externe (par contre, il ne faudra pas comptabiliser l'accident une seconde fois l'année suivante). Les accidents qui ont été rejetés par la Sécurité Sociale ou par l'autorité locale externe ne doivent pas être comptabilisés. Salariés à prendre en compte : salariés présents au cours de l'année de reporting en contrat CDI ou CDD. Ne sont pas à prendre en compte : les stagiaires, les sous-traitants et les intérimaires

² Nombre d'heures travaillées : il s'agit du nombre d'heures réellement travaillées durant l'année pour les salariés de l'entité. Si vous ne disposez pas des heures réellement travaillées, prendre dans ce cas l'horaire de référence de la société X effectif au 31/12 de l'année de reporting. Horaire de référence : cela correspond à l'horaire contractuel, réglementaire ou légal annuel (heures théoriques travaillées). Chaque salarié compte pour une unité quel que soit son temps de travail dans l'année et le taux de consolidation de sa société d'affectation. Ne considérer qu'un recrutement et qu'un départ pour un salarié qui aurait effectué plusieurs contrats dans l'année. Salariés à prendre en compte : salariés présents au cours de l'année de reporting en contrat CDI ou CDD. Ne sont pas à prendre en compte : les stagiaires, les sous-traitants et les intérimaires.

Ces indicateurs permettent de calculer le taux de fréquence et le taux de gravité. Concernant, les heures travaillées, certaines sociétés se sont fondées sur la définition des heures réelles et d'autres sur celle des heures théoriques.

- Classer les sites en fonction de leur impact sur la variation de la donnée d'une année sur l'autre
- Effectuer un repérage des valeurs nulles, qui sont des erreurs potentielles.

Des points téléphoniques ont été réalisés en amont de la collecte des données avec les contributeurs des sociétés implantées à l'international pour relayer les informations relatives aux procédures de contrôle et les modifications réalisées sur le référentiel d'indicateurs.

Les questions posées lors de ces points ont été postées dans l'outil de collecte avec la solution appropriée afin de permettre à l'ensemble des contributeurs d'appliquer la méthode retenue par le Groupe.

Dans le cadre des contrôles réalisés par l'entité et afin de s'assurer que chaque contributeur local connaisse la « *personne source* » (notamment pour les données sociales), la liste des correspondants RH (par société) a été publiée dans l'outil de collecte.

La boîte e-mail dédiée au reporting mise en place en 2014 a permis dès le début de la collecte des données 2015 de répondre, avec l'appui des directeurs RSE des Divisions, aux différentes interrogations des contributeurs.

Enfin, le test de cohérence intégré dans le logiciel de reporting permettant au contributeur de détecter les écarts de plus ou moins 15 % par rapport à l'année précédente et de les justifier par un commentaire a été reconduit.

CONTRÔLE INTERNE

Un auditeur interne pourra effectuer, dans le cadre des contrôles financiers, des vérifications sur les données remontées par les entités.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

TABLEAUX D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Consommations d'eau et d'énergie

	unité de mesure	données 2015 ⁽¹⁾
Consommation d'eau		
eau (de réseau)	m ³	5 500
Consommation d'énergie		
électricité consommée dans les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...)	MWh	3 064
gazole consommé par la flotte dédiée au transport de personnes	m ³	347
essence consommée par la flotte dédiée au transport de personnes	m ³	15
gaz naturel consommé	m ³	344 274
chauffage urbain consommé	MWh	791

(1) Suite à une modification de définition de certains indicateurs et du périmètre de reporting en 2015, les données 2014 ne sont pas présentées dans ce tableau.

Emissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2)

	unité de mesure	données 2015
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1	tonnes éq. CO2	1 636,86
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 2	tonnes éq. CO2	437,88
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1 et 2	tonnes éq. CO2	2 074,74

Le scope 1 correspond aux émissions directes, comme la consommation d'énergie hors électricité, la combustion de carburant, les émissions des procédés industriels et les émissions fugitives (dues aux fuites des fluides frigorigènes, par exemple).

Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, telles que la consommation d'électricité, ou la consommation de vapeur, froid ou chaleur via des réseaux de distribution.

Déchets dangereux et non dangereux

	unité de mesure	données 2015
quantité totale de déchets dangereux évacués	t	10,6
-part de déchets recyclés ou valorisés	t	9,7
-part de déchets éliminés	t	0,9
quantité totale de déchets non dangereux évacués	t	343,0
-part de déchets recyclés ou valorisés	t	164,8
-part de déchets éliminés	t	176,2

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

À travers ses activités, le marketing d'IER peut être qualifié de « BtoB » ou bien de « commerce interentreprise ». Les clients d'IER appartiennent aux marchés du transport aérien, du transport public, des plate-formes logistiques, du transport et de la messagerie, de la grande distribution et des magasins, des postes et du secteur public et du contrôle d'accès. De ce fait, la société ne crée pas de produits directement vendus au consommateur.

TABLE DE CONCORDANCE GRENELLE II

	Informations requises par la loi Grenelle II	Informations publiées dans ce rapport annuel 2015
Informations sociales	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge, zone géographique	Effectifs au 31 décembre 2015, p.39-40
	Embauches et licenciements	Recrutements et départs, p.40
	Rémunérations et leur évolution	Rémunération, p.41 Intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances, p.32
	Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail, p.41
	Absentéisme	Absentéisme et motifs, p.40-41
	Organisation du dialogue social, (notamment les procédures d'information et de consultation du personnel ainsi que les procédures de négociation)	Favoriser le dialogue social, p.33 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs, p.41
	Bilan des accords collectifs	Favoriser le dialogue social, p.33 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs, p.41
	Conditions de santé et de sécurité au travail	Assurer la sécurité et veiller à la santé de l'ensemble des collaborateurs, p.31
	Accidents du travail (notamment leur fréquence, leur gravité, et les maladies professionnelles)	Assurer la sécurité et veiller à la santé de l'ensemble des collaborateurs, p.31
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	Favoriser le dialogue social, p.33 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs, p.41
	Politiques mises en œuvre en matière de formation	La formation pour préparer les compétences de demain, p.31 Formations, p.40
	Nombre total d'heures de formation	La formation pour préparer les compétences de demain, p.31 Formations, p.40
	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Le recrutement, reflet de la diversité, p.32
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Emploi et insertion des travailleurs handicapés, p.33
	Politique de lutte contre les discriminations	Intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances, p.32
	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Favoriser le dialogue social, p.33 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs, p.41
	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances, p.32
	Élimination du travail forcé ou obligatoire	Partager une même éthique des affaires, p.30
	Abolition effective du travail des enfants	Partager une même éthique des affaires, p.30
Informations environnementales	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, p.33
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement, p.33
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, p.35
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours)	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, p.84 <i>Voir Note 15</i>
	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, p.35
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Gérer et valoriser les déchets, p.34 Déchets dangereux et non dangereux, p.44
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, p.35
	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Optimiser les consommations d'eau et d'énergie, p.34 Consommations d'eau et d'énergie, p.44
	Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, p.34
	Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Optimiser les consommations d'eau et d'énergie, p.34 Consommations d'eau et d'énergie, p.44
	Utilisation des sols	<i>IER, compte tenu de ses activités, n'a pas d'impact significatif sur l'utilisation des sols</i>

	Informations requises par la loi Grenelle II	Informations publiées dans ce rapport annuel 2015
Rejets de gaz à effet de serre (art. 75, Grenelle II)		Diminuer les rejets de gaz à effet de serre, p.35 Emissions de gaz à effet de serre, p.44
Adaptation aux conséquences du changement climatique		Innover pour anticiper les nouvelles exigences environnementales, p.36
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité		Préserver la biodiversité, p.36
Informations relatives aux engagements sociétaux	Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et de développement régional	Renforcer l'ancrage territorial des activités du Groupe Bolloré, p.36
	Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales	Renforcer l'ancrage territorial des activités du Groupe Bolloré, p.36
	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Instaurer une relation de confiance avec les parties prenantes, p.37
	Actions de partenariat ou de mécénat	Promouvoir l'engagement solidaire des collaborateurs, p.37
	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat, p. 37
	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat, p. 37
	Actions engagées pour prévenir la corruption	Les actions engagées pour prévenir la corruption, p.30
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, p.44
	Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	Les actions en faveur des Droits de l'Homme, p.30

RAPPORT DES ORGANISMES TIERS INDEPENDANTS SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 et membre du réseau Deloitte de l'un des commissaires aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au protocole de reporting utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et avril 2016 pour une durée d'environ huit semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans les éléments méthodologiques du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures de formation, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 44% des effectifs et entre 47% et 86% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016
L'organisme tiers indépendant

Deloitte & Associés
Jean-Paul Seguret
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 24 mars 2016 (i) de la composition « du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein », des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de la mise en équivalence.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années, et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de douze membres :

Cédric de Bailliencourt (Président du conseil d'administration), Cyrille Bolloré, AFICO (représentée par Philippe de Traux de Wardin), Marie Bolloré, Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré), Sébastien Bolloré, Jacqueline de Ribes, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Céline Merle-Béral, Olivier Roussel, Christoph Von Malaise.

Le Conseil d'administration qui compte trois femmes parmi ses membres, respecte ainsi le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

A cet égard, dans le cadre de l'examen sur l'équilibre de sa composition, le Conseil du 24 mars 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 7 juin 2016 de compléter l'effectif du Conseil par la nomination d'administratrices afin de se mettre en conformité avec le calendrier retenu par les dispositions du Code Afep Medef.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les douze membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 24 mars 2016, la société AFICO, Jacqueline de Ribes, Hubert Fabri, Jean-Philippe Hottinguer, Olivier Roussel et Christoph Von Malaise sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration, en séance du 17 octobre 2014, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général et a renouvelé le mandat de Président du Conseil d'administration de Cédric de Bailliencourt et nommé Cyrille Bolloré en qualité de Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré, dans le cadre des réflexions sur l'organisation et le rôle imparti à la société au sein du Groupe, que la dissociation des fonctions constituait le mode de gouvernance le plus adapté.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le règlement intérieur autorise, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et Président du Conseil, approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à deux reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 19 mars 2015 (taux de présence : 83,33 %)

- activités et résultats ;
- examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014 ;
- code de gouvernement d'entreprise ;
- convocation de l'Assemblée générale ordinaire – fixation de son ordre du jour ;
- convocation de l'Assemblée générale extraordinaire – fixation de son ordre du jour ;
- documents prévisionnels ;
- autorisation donnée au Président directeur général d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

Séance du 27 août 2015 (taux de présence : 83,33 %)

- comptes semestriels consolidés au 30 juin 2015 ;
- documents prévisionnels – situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre 2015 - révision du compte de résultat prévisionnel ;
- répartition des jetons de présence ;
- évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil ;

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Dans un souci de répondre à une bonne pratique de gouvernement d'entreprise telle que préconisée par les dispositions du Code Afep Medef, le Conseil doit procéder «à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement».

Cette évaluation était menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque Administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation doit faire l'objet d'un débat annuel au sein du Conseil, une évaluation plus formalisée devant être réalisée tous les 3 ans au moins.

Au cours de l'exercice, le Conseil a mis en œuvre une évaluation formalisée au moyen d'un document type « questions-réponses » approuvé en séance du Conseil le 19 mars 2015.

Chaque administrateur a pu ainsi mener sa réflexion sur la base d'un questionnaire qui lui a été envoyé individuellement, l'évaluation portant sur la composition, le fonctionnement, les attributions et l'information du Conseil d'administration.

L'analyse des réponses apportées a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration en séance du 27 août 2015, une synthèse ayant été préalablement arrêtée par le Président du Conseil.

Les principales conclusions de cette évaluation formalisée sont les suivantes :

- **En ce qui concerne la composition du Conseil**

Les administrateurs ont confirmé leurs analyses antérieures. L'effectif et la composition du Conseil répondent aux exigences de bonne gouvernance, notamment au regard des critères d'âge des administrateurs, de la parité, du nombre des administrateurs indépendants, de la diversité des compétences et des expériences et du savoir-faire nécessaire à l'exercice de leur mandat.

La durée du mandat des administrateurs fixée à trois ans est considérée satisfaisante. Néanmoins, il a été relevé que le Code Afep Medef fixe à quatre ans la durée maximale du mandat des administrateurs et que cette durée est retenue majoritairement par les émetteurs.

La qualité des échanges a été soulignée, ainsi que les domaines de spécialisation de chaque administrateur, notamment les connaissances financières, techniques et technologiques qui permettent de traiter les débats avec rigueur.

- **En ce qui concerne le fonctionnement, les attributions et l'information du Conseil**

Les administrateurs estiment que le fonctionnement du Conseil est satisfaisant (délai de convocation suffisant, fréquence et durée des réunions, répartition du temps de chaque réunion entre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et le temps consacré aux discussions...).

Par ailleurs, des appréciations positives sont formulées sur la qualité et la lisibilité des documents préparatoires aux échanges, ainsi que sur la rédaction fidèle et exhaustive des procès-verbaux des Conseils.

Les administrateurs se déclarent satisfaits de la qualité et de la quantité des informations toujours adaptées à la complexité des dossiers à traiter.

L'ensemble des informations permet de débattre de l'évolution de chacune des activités de la société, des orientations stratégiques et des perspectives de développement.

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les administrateurs, en séance du 9 avril 2009, ont décidé eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est à ce jour composé de trois administrateurs indépendants et disposant tous de compétences financières et comptables qui leur assurent une parfaite compréhension des normes comptables en vigueur :

- Alain Moynot, Président ;
- Olivier Roussel, Membre du Comité ;
- Martine Studer, Membre du Comité.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises et a notamment examiné les points suivants :

• **Comité d'audit du 16 mars 2015 (taux de présence : 100 %) :**

- présentation des résultats de l'exercice 2014 ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2014 ;
- suivi de l'activité de l'audit interne Groupe et du plan d'audit 2015.

• **Comité d'audit du 25 août 2015 (taux de présence : 100 %) :**

- présentation résultats du premier semestre 2015 ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2015 ;
- synthèse de l'activité de l'audit interne Groupe à fin août 2015.

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, les Commissaires aux Comptes sont entendus lors des réunions du Comité traitant du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes. Par ailleurs, les délais d'examen des comptes par le Comité sont au minimum de deux jours avant l'examen par le Conseil.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014 a fixé à 78 468 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres.

Le Conseil du 27 août 2015 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de la société en séance du 24 mars 2016 a été appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code de gouvernement d'entreprise révisé en novembre 2015 et a confirmé que la société continuait à se référer à ce Code.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions du Code qui ont été écartées sont les suivantes :

Recommandations Code Afep Medef écartées	Pratiques de Société Industrielle et financière de l'Artois - justifications
L'Afep Medef recommande l'existence de Comité des Rémunérations et de Comité de nominations.	Les attributions de ces comités sont exercées collectivement par les administrateurs
Critères d'indépendance des administrateurs. L'Afep Medef considère qu'un administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.	<p>Le critère d'ancienneté de 12 ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que telle de remettre en cause son indépendance.</p> <p>En effet, le Conseil quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.</p> <p>De surcroît, il doit être considéré que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.</p> <p>La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté, constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe, et ne représente aucunement une source de conflit d'intérêt avec la société.</p> <p>L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre Société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.</p> <p>Le Conseil estime que le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international.</p> <p>Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.</p> <p>La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensables aux implantations à l'international.</p> <p>La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui, à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, les administrateurs exerçant des fonctions au sein d'une société mère et au sein de sa filiale sont invités à s'abstenir de participer aux décisions du Conseil de la société mère en cas de conflit d'intérêts entre celle-ci et la filiale.</p>
Il en est de même si l'administrateur exerce un mandat social dans une société filiale.	
L'Afep Medef recommande que les Administrateurs détiennent un nombre significatif d'actions.	Cette exigence n'est pas requise eu égard à la structure de l'actionnariat de la Société.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

- Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :
 - la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
 - l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
 - l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
 - la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes statutaires des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence de Bolloré.

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

Principaux risques concernant le Groupe

Certains risques financiers sont de nature à impacter les résultats du Groupe dans son ensemble :

Risque sur les actions cotées

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe Bolloré, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

Risque de liquidité

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2015 d'un désendettement net de 12 142 milliers d'euros. Il dispose par ailleurs d'un compte courant avec le Groupe Bolloré, qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2015 de ce Groupe.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 13 321 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 %, l'impact annuel sur les produits financiers serait de +133 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

Risques spécifiques aux activités

Compte tenu de la diversité des métiers et des implantations géographiques du Groupe, certains risques peuvent impacter une activité ou une zone géographique données sans avoir d'incidence sur la situation financière du Groupe dans son ensemble :

Risques opérationnels

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux, de marché et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division.

Par ailleurs, le suivi de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe Bolloré.

Une supervision en est également faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe Bolloré.

Risque de crédit

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

Risque de change

Le Groupe Bolloré couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe Bolloré pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe Bolloré à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Distribution d'énergie, les positions sont directement couvertes sur le marché.

Risque de propriété industrielle

Dans le cadre de ses activités industrielles, le Groupe est amené à utiliser des brevets (des terminaux spécialisés). Une cellule dédiée au niveau Groupe s'assure que ce dernier est bien propriétaire de tous les brevets qu'il exploite et que les technologies nouvelles qu'il a développées sont protégées.

Risque politique

Le Groupe, qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger, peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

Risque juridique

Pour limiter l'exposition aux risques liés à la réglementation et à son évolution, et aux litiges, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe Bolloré et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le Comité d'audit du Groupe Bolloré

Le comité d'audit est géré au niveau du Groupe.

Le Comité des risques du Groupe Bolloré

Le comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe Bolloré, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne du Groupe Bolloré

Le Groupe Bolloré dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, fondé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe Bolloré.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Jean-Paul Séguret, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010), représenté par Jean-François Baloteaud, le renouvellement de leur mandat respectif sera proposé à l'Assemblée générale du 7 juin 2016.

UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions.

Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe. Cette charte est diffusée par la Direction des Ressources Humaines Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Le comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures « éthiques et conformité » sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2015.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard des activités diversifiées du Groupe.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents, notamment avec les lignes directrices de l'IFRS, de l'ISO 26000 et du Global Reporting Initiative (GRI). Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-financières.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérification des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le rapport annuel présente les axes stratégiques et grands engagements sociaux, environnementaux et sociaux du Groupe.

Il est complété par la partie responsabilité sociale et environnementale qui regroupe plus particulièrement les informations concernant les actions RSE.

Suite à la première vérification réalisée en 2014 par les Commissaires aux Comptes sur les informations extra-financières, le référentiel d'indicateurs et certaines définitions ont été précisés. Les indicateurs ont été déployés à l'international.

Les Commissaires aux comptes ont vérifié que les axes d'amélioration définis en 2014 avaient été pris en compte pour la collecte des données 2015.

Ils ont fourni, comme pour l'exercice précédent, une attestation sur la présence dans le reporting Groupe des quarante-deux indicateurs demandés par la loi Grenelle II et émis un avis motivé sur la transparence des informations qu'ils ont spécifiquement auditées.

Le 24 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration

Cédric de Bailliencourt

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-François BALOTEAUD

Jean Paul SEGURET

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Bilan consolidé	63
État du compte de résultat consolidé	64
État du résultat global consolidé	65
Variation de la trésorerie consolidée	66
Variation des capitaux propres consolidés	67
Annexe aux comptes consolidés	68
Principes comptables – note 1	68
Principales variations de périmètre – note 2	76
Comparabilité des comptes – note 3	76
Notes sur le bilan – notes 4 à 19	77
Notes sur le compte de résultat – notes 20 à 24	90
Autres informations – notes 25 à 29	95
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – note 30	99
Liste des sociétés consolidées – note 31	99
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	100

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Actif			
<i>Goodwill</i>	4	4 694	4 694
Immobilisations incorporelles	5 - 20	4 039	2 940
Immobilisations corporelles	6 - 20	25 769	22 590
Titres mis en équivalence	8	1 059	1 056
Autres actifs financiers non courants	9	1 535 523	1 365 495
Impôts différés	24	169	170
Autres actifs non courants	9	1 849	0
Actifs non courants		1 573 102	1 396 946
Stocks et en-cours	11	26 475	22 930
Clients et autres débiteurs	12	47 350	41 562
Impôts courants	-	1 178	143
Autres actifs financiers courants	-	0	0
Autres actifs courants	-	2 943	4 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13-18	61 010	58 366
Actifs courants		138 956	127 706
TOTAL ACTIF		1 712 058	1 524 652
Passif			
Capital		5 324	5 324
Primes liées au capital		4 609	4 609
Réserves consolidées		1 564 352	1 416 773
Capitaux propres, part du Groupe		1 574 285	1 426 706
Intérêts minoritaires		3 595	4 648
Capitaux propres	14	1 577 880	1 431 354
Dettes financières non courantes	18	809	0
Provisions pour avantages au personnel	15-16	3 700	3 350
Autres provisions non courantes	15	4 016	241
Impôts différés	24	18 747	84
Autres passifs non courants	-	0	0
Passifs non courants		27 272	3 674
Dettes financières courantes	18	48 059	34 962
Provisions courantes	15	4 648	5 070
Fournisseurs et autres créiteurs	17	43 213	38 733
Impôts courants	17	324	197
Autres passifs courants	17	10 662	10 661
Passifs courants		106 906	89 624
TOTAL PASSIF		1 712 058	1 524 652

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	20 - 21- 22	153 709	133 312
Achats et charges externes	22	(102 684)	(87 955)
Frais de personnel	22	(50 139)	(44 642)
Amortissements et provisions	22	(1 470)	(3 942)
Autres produits opérationnels	22	5 279	2 689
Autres charges opérationnelles	22	(5 995)	(2 073)
Résultat opérationnel	20 - 21- 22	(1 300)	(2 611)
Coût net du financement	23	(204)	(299)
Autres produits financiers	23	430 173	17 068
Autres charges financières	23	(135 897)	(1 656)
Résultat financier	23	294 072	15 113
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	8	2	(8)
Impôts sur les résultats	24	(17 350)	(2 813)
Résultat net consolidé		275 424	9 681
Résultat net consolidé, part du Groupe		276 376	11 327
Intérêts minoritaires		(952)	(1 646)
 Résultat par action (en euros) :	14		
		31/12/2015	31/12/2014
Résultat net part du Groupe :			
- de base		1 038,23	42,55
- dilué		1 038,23	42,55

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé de la période	275 424	9 681
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(239)	(30)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	(119 642)	(72 637)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement	0	0
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	(119 881)	(72 667)
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(92)	(246)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(92)	(246)
Résultat global	155 451	(63 232)
Dont :		
- Part du Groupe	156 561	(61 455)
- Part des minoritaires	(1 110)	(1 777)
dont impôt :		
sur juste valeur des instruments financiers	(6 112)	0
sur pertes et gains actuariels	46	124

(1) Voir Note 9 - Autres actifs financiers : au cours de l'exercice 2015, l'échange de titres Bolloré dans le cadre de l'OPE Havas a conduit à reprendre en résultat un montant de 276 401 milliers d'euros au titre des réserves de réévaluation chez SIF Artois.

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	276 376	11 327
Part des intérêts minoritaires	(952)	(1 646)
Résultat net consolidé	275 424	9 681
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- élimination des amortissements et provisions	5 078	4 202
- élimination de la variation des impôts différés	12 594	93
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	56	122
- élimination des plus ou moins-values de cession	(275 766)	(1 229)
Autres retraitements :		
- coût net du financement	204	299
- produits des dividendes reçus ⁽¹⁾	(18 176)	(13 823)
- charges d'impôts sur les sociétés	1 154	2 721
Dividendes reçus :		
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
- dividendes reçus des sociétés non consolidées	18 176	12 462
Impôts sur les sociétés décaissés	(1 943)	(1 899)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :		
- dont stocks et en-cours	(3 526)	(21)
- dont dettes	3 227	(8 325)
- dont créances	(5 318)	1 906
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11 184	6 189
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
- immobilisations corporelles	(3 881)	(2 140)
- immobilisations incorporelles	(1 967)	(870)
- titres et autres immobilisations financières	(7 198)	(28)
Encaissements liés à des cessions :		
- immobilisations corporelles	841	5
- immobilisations incorporelles	0	66
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	50	12
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
Flux nets de trésorerie sur investissements	(12 155)	(2 955)
Flux de financement		
Décaissements :		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(9 050)	(9 051)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(4)	(7)
- remboursements des dettes financières	0	(6 430)
Encaissements :		
- augmentation des dettes financières	2 705	1 747
Intérêts nets décaissés	(204)	(299)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(6 553)	(14 040)
Incidence des variations de cours des devises	146	198
Variation de la trésorerie	(7 378)	(10 609)
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾	29 431	40 040
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	22 053	29 431

(1) Voir Note 23 – Résultat Financier.

(2) Voir Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires ⁽²⁾	TOTAL
Capitaux propres au 01/01/2014	266 200	5 324	4 609	1 227 548	(467)	135	259 987	1 497 136	6 363	1 503 499
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(8 975)	(8 975)	62	(8 913)
Dividendes distribués							(9 051)	(9 051)	(7)	(9 058)
Variations de périmètre							0	0	0	0
Autres variations							76	76	69	145
Eléments du résultat global				(72 637)	(16)	(129)	11 327	(61 455)	(1 777)	(63 232)
Résultat de l'exercice							11 327	11 327	(1 646)	9 681
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(16)			(16)	(30)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					(72 637)			(72 637)	0	(72 637)
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat										
Pertes et gains actuariels						(129)		(129)	(117)	(246)
Capitaux propres au 31/12/2014	266 200	5 324	4 609	1 154 911	(483)	6	262 339	1 426 706	4 648	1 431 354
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	(8 982)	(8 982)	57	(8 925)
Dividendes distribués							(9 050)	(9 050)	(4)	(9 054)
Variations de périmètre							0	0	0	0
Autres variations							68	68	61	129
Eléments du résultat global				(119 642)	(125)	(48)	276 376	156 561	(1 110)	155 451
Résultat de la période							276 376	276 376	(952)	275 424
Variation des éléments recyclables en résultat										
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(125)		(125)	(114)	(239)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées					(119 642)			(119 642)	0	(119 642)
Autres variations du résultat global								0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								0	0	0
Pertes et gains actuariels						(48)		(48)	(44)	(92)
Capitaux propres au 31/12/2015	266 200	5 324	4 609	1 035 269	(608)	(42)	529 733	1 574 285	3 595	1 577 880

(1) Voir Note 14 - Capitaux propres.

(2) Essentiellement IER SA, BluePointLondon LTD et Automatic Systems America Inc.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

A - FAITS MARQUANTS

Offre publique d'échange sur Havas

Société Industrielle et Financière de l'Artois, a annoncé le 17 octobre 2014 avoir initié conjointement avec Bolloré SA et Compagnie du Cambodge une offre publique d'échange visant les actions et les bons de souscription et d'acquisition d'actions (les « BSAARs ») d'Havas. L'offre a été ouverte du 1^{er} décembre 2014 au 9 janvier 2015, puis du 2 au 20 février 2015.

Société Industrielle et Financière de l'Artois a remis le solde de sa détention au capital de Bolloré SA, soit 112,1 millions d'actions recevant en échange 15,06 % du capital d'Havas. La plus-value d'échange des titres Bolloré SA a été constatée en résultat pour 276 401 milliers d'euros.

B - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 - Informations relatives à l'entreprise

La société Industrielle et Financière de l'Artois est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92 811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 24 mars 2016, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du groupe société Industrielle et Financière de l'Artois au 31 décembre 2015. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2016.

B.2 - Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- "carve-out" d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union Européenne :

Voir B.3/ Evolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 - Évolutions normatives

1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2015

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013	19/12/2014	01/01/2015
Interprétation IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique	14/06/2014	17/06/2014

2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
IFRS 15 : comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients	28/05/2014 et 11/09/2015	01/01/2018
IFRS 9 : Instruments financiers	24/07/2014	01/01/2018

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2015. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne: exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations de l'employeur	09/01/2015	01/02/2015
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012	09/01/2015	01/02/2015
Amendements à IFRS 11 - Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (« joint operations »)	25/11/2015	01/01/2016
Amendement à IAS 16 et IAS 38 - Clarification sur les modes d'amortissement acceptables	03/12/2015	01/01/2016
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014	16/12/2015	01/01/2016
Amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers" dans le cadre de l'initiative "Informations à fournir".	19/12/2015	01/01/2016
Amendements IAS 27, Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels	23/12/2015	01/01/2016

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.4 - Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations,
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 - Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce et revoit cette appréciation si des modifications affectant la gouvernance ou des faits et circonstances pouvant indiquer qu'il y a eu une modification du contrôle exercé par le Groupe.

Le Groupe réalise une analyse au cas par cas des droits de vote potentiels détenus sur des entités consolidées. Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », seuls les droits de vote potentiels conférant seuls ou en vertu des autres faits et circonstances des droits substantiels sur l'entité, sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

- Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale.

- Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale,
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible en cas de transactions effectuées entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite "du cours de clôture". Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :

- la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels ;
- la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue ;
- la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant,

- et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus) ;
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

En cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat.

- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet (*goodwill* y compris pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en « Autres produits (charges) financiers ».

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
- la juste valeur de la contrepartie reçue,
- la juste valeur des intérêts éventuellement conservés,
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 - Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- l'estimation des justes valeurs,
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2),
- le chiffre d'affaires,
- la dépréciation des créances douteuses,
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

La composition du chiffre d'affaires par secteur est fournie en Note 20 - Informations sur les secteurs opérationnels.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Stockage d'énergie et solutions	Contrats pluriannuels des terminaux spécialisés	Chiffre d'affaires à l'avancement en fonction du type de contrat
---------------------------------	---	--

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie.

5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières.

6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels et licences informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de 1 à 5 ans.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé au compte de résultat s'élève à 14,3 millions d'euros pour l'exercice 2015 et concerne essentiellement les développements dans le stockage d'électricité.

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

1. Constructions et agencements	8 à 33 ans
2. Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
3. Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Dans le cas d'une acquisition, le bien est amorti sur sa durée résiduelle d'utilisation déterminée à compter de la date d'acquisition.

10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La Note 4 résume les hypothèses retenues pour les principales UGT du Groupe.

11. Titres des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence comprennent les sociétés dans lesquelles le groupe détient une influence notable.

Les prises de participation dans les sociétés associées et les joint-ventures sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les actifs disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

12-1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis 2 ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de 4 ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

12-2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé pour les périodes présentées.

12-3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie "prêts, créances et obligations" comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du "taux d'intérêt effectif".

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

12-4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

12-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" se compose des fonds de caisse et des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

15. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de *stock-options* représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Le Groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites. Cependant, certains des salariés du Groupe ont bénéficié d'actions gratuites Bolloré SA et Blue Solutions dans le cadre de leurs fonctions.

16. Engagements envers le personnel

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone Euro (principalement en France).

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Les taux de référence utilisés sont *l'iBoxx AA Corporate* à la date d'évaluation des plans.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

- Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatées en résultat financier.

17. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts, dettes financières, concours bancaires courants et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

18. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Il est à noter que le reporting interne du groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois découle du reporting du Groupe Bolloré dans lequel le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois est consolidé et dont il conserve la répartition par activité.

Le secteur opérationnel retenu est le suivant :

- Stockage d'énergie et solutions : comprend les activités de production et de vente de terminaux et systèmes spécialisés.

Les autres activités regroupent les holdings.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom,
- Europe, hors France,
- Asie-Pacifique,
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en Note 20. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

NOTE 2 : PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2015

Néant en 2015.

EXERCICE 2014

Néant en 2014.

NOTE 3 : COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2015 sont comparables à ceux de l'exercice 2014 .

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 : GOODWILL

DÉFINITION ET REGROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois comprend au 31 décembre 2015, principalement les UGT suivantes: "Automatic Systems" (AS) et "IER", selon les spécificités des différents métiers du Groupe.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste " Amortissements et provisions ".

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur d'utilité

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.
- Les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écart significatif avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015 sur la base des tests effectués.

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour les principales UGT :

	2015		2014	
(en milliers d'euros)	AS	IER	AS	IER
Valeur nette comptable du goodwill	3 469	1 225	3 469	1 225
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité

Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :

- Taux de croissance sur prévisions de N+2 à N+5	1 % à 3 %	3,2 % à 4,5 %	1 % à 3 %	1 %
- Taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾	1 %	1 %	1 %	1 %
- Coût moyen pondéré du capital (WACC) ⁽²⁾	7,55 %	7,55 %	6,92 %	6,92 %

⁽¹⁾ Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux de croissance, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont négatifs.

⁽²⁾ Les résultats des tests de sensibilité démontrent que les taux d'actualisation, pour lesquels la valeur recouvrable égale la valeur comptable, sont supérieurs de plus de 150 points de base à ceux fournis dans le tableau

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	6 001	(3 647)	2 354	8 849	(7 865)	984
Marques, enseignes	610	0	610	575	0	575
Relations clients	609	0	609	574	0	574
Autres	3 706	(3 240)	466	4 209	(3 402)	807
TOTAL	10 926	(6 887)	4 039	14 207	(11 267)	2 940

ÉVOLUTION DE LA POSITION NETTE EN 2015

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	31/12/2014	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au
								31/12/2015
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	984	1 762	(12)	(779)	0	37	362	2 354
Marques, enseignes	575	0	0	0	0	34	1	610
Relations clients	574	0	0	0	0	35	0	609
Autres	807	14	(1)	(8)	0	19	(365)	466
Valeurs nettes	2 940	1 776	(13)	(787)	0	125	(2)	4 039

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	2 417	0	2 417	2 417	0	2 417
Constructions et aménagements	32 816	(16 633)	16 183	32 780	(15 902)	16 878
Installations techniques, matériels	10 828	(7 534)	3 294	11 952	(10 787)	1 165
Autres ⁽¹⁾	9 875	(6 001)	3 875	8 539	(6 409)	2 130
TOTAL	55 936	(30 168)	25 769	55 688	(33 098)	22 590

(1) Dont immobilisations en cours.

ÉVOLUTION DE LA POSITION NETTE EN 2015

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	31/12/2014	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au
								31/12/2015
Terrains et agencements	2 417	0	0	0	0	0	0	2 417
Constructions et aménagements	16 878	56	(3)	(746)	0	0	(2)	16 183
Installations techniques, matériels	1 165	2 812	(1 430)	386	0	(13)	374	3 294
Autres ⁽¹⁾	2 130	2 992	(390)	(460)	0	(26)	(371)	3 875
Valeurs nettes	22 590	5 860	(1 823)	(820)	0	(39)	1	25 769

(1) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 20.

NOTE 7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX CONCESSIONS

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte à la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires.

Le Groupe analyse en premier lieu les nouveaux contrats au regard des critères de l'interprétation IFRIC 12.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession de service public ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- le Concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif des prestations. Ce critère est apprécié pour chaque contrat en substance par le Groupe en fonction de l'autonomie dont il dispose pour assurer l'équilibre financier de la concession ;
- les infrastructures reviennent au Concédant à l'issue du contrat.

Les analyses menées par le Groupe ont permis de conclure que le contrat de concession opéré par le Groupe ne relève pas de la norme IFRIC 12.

CONCESSIONS

Concessionnaire	Concédant	Durée du contrat	Infrastructures mises à disposition par le concédant	Obligations contractuelles de construction d'infrastructures revenant au concédant à la fin du contrat	Autres obligations du concessionnaire
BluePointLondon Ltd	Transport for London	illimité	Emplacements en voirie (et bornes existantes)	N/A	Obligation d'entretien et de maintien du parc de bornes de recharge

La concession est assortie du paiement de redevances au concédant en contrepartie du droit d'exploitation accordé. Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

NOTE 8 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)		
Au 31 décembre 2014		1 056
Variation du périmètre de consolidation		0
Quote-part de résultat		2
Autres mouvements		1
Au 31 décembre 2015		1 059

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Pourcentage de contrôle	Quote part de Résultat	Valeur de mise en équivalence	Pourcentage de contrôle	Quote part de Résultat	Valeur de mise en équivalence
Rivaud Innovation	23,45 %	2	1 059	23,45 %	(8)	1 056
TOTAL	23,45 %	2	1 059	23,45 %	(8)	1 056

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence est testée à la date de clôture dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation.

Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire au 31 décembre 2015.

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Au 31/12/2015				
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
(en milliers d'euros)					
Actifs disponibles à la vente	1 540 200	(5 016)	1 535 184	1 535 184	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	381	(42)	339	339	0
TOTAL	1 540 581	(5 058)	1 535 523	1 535 523	0
Au 31/12/2014					
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 370 186	(5 038)	1 365 148	1 365 148	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	389	(42)	347	347	0
TOTAL	1 370 575	(5 080)	1 365 495	1 365 495	0

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

	Au 31/12/2014	Valeur nette	Acquisitions ⁽¹⁾	Cessions ⁽²⁾	Variation juste valeur ⁽³⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2015
								Valeur nette
(en milliers d'euros)								
Actifs disponibles à la vente	1 365 148	418 747	(135 182)		(113 529)	0	0	1 535 184
Prêts, créances, dépôts et obligations	347	35	(50)		0	0	7	339
TOTAL	1 365 495	418 782	(135 232)		(113 529)	0	7	1 535 523

(1) Entrée des titres Havas SA par voie d'échange de titres Bolloré SA pour 418 197 milliers d'euros (voir Note 1 - Faits marquants).

(2) Cession de titres Bolloré par voie d'échange des titres Havas (voir Note 1 - Faits marquants).

(3) Les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente concernent essentiellement les titres Bolloré pour (287 270) milliers d'euros, les titres Havas pour 69 203 milliers d'euros, les titres Odet pour 50 003 milliers d'euros

Au 31 décembre 2015, au titre des réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente, une moins-value temporaire, au regard des critères de dépréciation du Groupe, a été reconnue en capitaux propres pour un montant de (204) milliers d'euros net d'impôt différé sur Socfinaf.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Détail des principaux titres :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Bolloré ⁽¹⁾	-		4,08 %	422 453
Havas ⁽¹⁾	15,05 %	487 400	-	0
Financière de l'Odet	5,63 %	354 065	5,63 %	304 062
Socfinaf	0,99 %	2 650	0,99 %	2 614
Sous total titres cotés		844 115		729 129
Plantations des Terres Rouges ⁽²⁾	22,81 %	527 696	22,81 %	495 617
Financière V ⁽³⁾	4,00 %	61 746	4,00 %	53 129
Compagnie de Pleuven	12,00 %	99 983	12,00 %	86 201
Autres titres non cotés	-	1 644	-	1 072
Sous total titres non cotés		691 069		636 019
Total		1 535 184		1 365 148

(1) Échange de titres Bolloré par Société Industrielle et Financière de l'Artois contre des titres Havas dans le cadre de l'OPE sur Havas (voir Note 1 - Faits marquants).

(2) Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 22,81 %, ses titres étant privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce Plantations des Terres Rouges sur Société Industrielle et Financière de l'Artois via ses participations directes et indirectes dans cette dernière. De plus, la Société Industrielle et Financière de l'Artois n'a pas de représentant direct au Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges. Par voie de conséquence, la société Plantations des Terres Rouges n'est pas consolidée dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres font l'objet d'une réévaluation par transparence basée notamment sur les cours de bourse des titres cotés qu'elle détient, soit Compagnie du Cambodge et Financière de Moncey.

(3) Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50% par la Financière Moncey, à 10,25% par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen et à hauteur de 0,45 % par la société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard . Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ne détient pas d'influence notable sur la participation dans la holding Financière V dont le conseil d'Administration comprend 6 membres dont aucun ne représente la Société Industrielle et Financière de l'Artois. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette holding exerce directement et indirectement sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois : ces titres font l'objet d'une réévaluation par transparence basée notamment sur les cours de bourse de Bolloré et de Financière de l'Artois.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de bourse (voir Note 19 - Informations sur les risques).

L'ensemble des titres cotés sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2014). Les titres non cotés évalués à la juste valeur sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2014).

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31/12/2015			31/12/2014		
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Crédit impôt recherche et compétitivité	1 849	0	1 849	0	0	0
TOTAL	1 849	0	1 849	0	0	0

NOTE 11 – STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	25 371	(7 252)	18 119	21 412	(7 500)	13 912
Produits en-cours, intermédiaires et finis	9 350	(1 212)	8 138	9 382	(743)	8 639
Marchandises	836	(618)	218	923	(544)	379
TOTAL	35 557	(9 082)	26 475	31 717	(8 787)	22 930

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	40 426	(573)	39 853	35 365	(322)	35 043
Créances sociales et fiscales d'exploitation	5 494	0	5 494	5 373	0	5 373
Autres créances d'exploitation	2 003	0	2 003	1 146	0	1 146
TOTAL	47 923	(573)	47 350	41 884	(322)	41 562

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois
Créances clients nettes	39 853	33 131	6 722	6 137	247

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	>12 mois
Créances clients nettes	35 044	26 955	8 089	7 849	234

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

Les créances échues non provisionnées font pour partie l'objet de couvertures d'assurance crédit à hauteur de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 et de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2015
(en milliers d'euros)							
Provisions clients et comptes rattachés	(322)	(242)	0	0	(9)	0	(573)

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Dotations aux provisions	(242)	(26)
Reprises de provisions	0	27
Pertes sur créances irrécouvrables	(104)	(44)

NOTE 13 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
(en milliers d'euros)						
Disponibilités	5 900	0	5 900	4 114	0	4 114
Conventions de trésorerie - actif ⁽¹⁾	55 110	0	55 110	54 252	0	54 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 010	0	61 010	58 366	0	58 366
Conventions de trésorerie - passif ⁽¹⁾	(32 464)	0	(32 464)	(23 100)	0	(23 100)
Concours bancaires courants	(6 493)	0	(6 493)	(5 835)	0	(5 835)
Trésorerie Nette	22 053	0	22 053	29 431	0	29 431

(1) Convention de trésorerie avec Bolloré SA.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2014).

NOTE 14 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA s'élève à 5 324 000 euros, divisé en 266 200 actions ordinaires d'un nominal de 20 euros chacune et entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2015. Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de la Société Industrielle et Financière de l'Artois SA sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Le montant total des dividendes payés sur l'exercice par la société mère au titre de l'exercice 2014 est de 9,1 millions d'euros, soit 34 euros par action.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	276 376	11 327
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	276 376	11 327
Nombre de titres émis	266 200	266 200
Nombre de titres en circulation	266 200	266 200
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	266 200	266 200
Nombre moyen pondéré de titres en circulation - de base	266 200	266 200
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	266 200	266 200

NOTE 15 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Au	dont	dont non	Au	dont	dont non
	31/12/2015			courant	courant	courant
Provisions pour litiges	2 395	2 333	62	2 935	2 935	0
Provisions pour risques filiales	104	0	104	109	0	109
Autres provisions pour risques	835	769	66	366	330	36
Provisions pour impôts	3 603	0	3 603	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0
Provisions environnementales	345	345	0	415	415	0
Autres provisions pour charges	1 382	1 201	181	1 486	1 390	96
Provisions pour risques et charges	8 664	4 648	4 016	5 311	5 070	241
Engagements envers le personnel	3 700	0	3 700	3 350	0	3 350
Provisions	12 364	4 648	7 716	8 661	5 070	3 591

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Au	Augmentations	Diminutions		Autres	Variations de	Au
			31/12/2014	avec utilisation		change	
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	2 935	771	(1 147)	(226)	62	0	2 395
Provisions pour risques filiales	109	0	0	0	0	(5)	104
Autres provisions pour risques	366	539	0	(99)	34	(5)	835
Provisions pour impôts	0	3 603	0	0	0	0	3 603
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Provisions environnementales	415	0	0	(70)	0	0	345
Autres provisions pour charges	1 486	620	(638)	(92)	0	6	1 382
Engagements envers le personnel ⁽²⁾	3 350	315	(103)	0	138	0	3 700
TOTAL	8 661	5 848	(1 888)	(487)	234	(4)	12 364

(1) Correspond à des litiges d'exploitation individuellement non significatifs

(2) Voir note 16 – Engagements envers le personnel.

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2015 :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(1 734)	487	(1 247)
Résultat financier	(511)	0	(511)
Charge d'impôt	(3 603)	0	(3 603)
TOTAL	(5 848)	487	(5 361)

NOTE 16 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL**ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	3 404	296	3 700	3 066	284	3 350
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	3 404	296	3 700	3 066	284	3 350

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(210)	(24)	(234)	(168)	(26)	(194)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	(15)	(15)	0	26	26
Charges d'intérêt	(61)	(5)	(66)	(80)	(9)	(89)
Coûts des engagements envers le personnel	(271)	(44)	(315)	(248)	(9)	(257)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF / ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN**Évolution de la provision**

(en milliers d'euros)	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	3 066	284	3 350	2 481	313	2 794
Augmentation par résultat	271	44	315	248	9	257
Reprise par résultat	(71)	(32)	(103)	(24)	(38)	(62)
Ecart actuariels constatés par capitaux propres	138	0	138	370	0	370
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	(9)	0	(9)
Au 31 décembre	3 404	296	3 700	3 066	284	3 350

GAINS ET (PERTES) ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Solde d'ouverture	17	387
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	(138)	(370)
Autres variations	0	0
Solde de clôture	(121)	17

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

(en milliers d'euros)	France	Autres	TOTAL
<u>Au 31 décembre 2015</u>			
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	3 353	51	3 404
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	3 353	51	3 404
Autres avantages à long terme	79	217	296
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	3 432	268	3 700

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

en pourcentage	France et autres
<u>Au 31 décembre 2015</u>	
Taux d'actualisation	2,00 %
Rendement attendu des actifs	2,00 %
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40 %
<u>Au 31 décembre 2014</u>	
Taux d'actualisation	2,00 %
Rendement attendu des actifs	2,00 %
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,50 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40 %

(1) Inflation comprise

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)		Evolution du taux d'actualisation (en milliers d'euros)	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2015	7,18 %	-6,54 %	266	-242
Effet sur la charge 2016	2,61%	-2,51%	9	-9

- Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux:

	Evolution des coûts médicaux (en %)		Evolution des coûts médicaux (en milliers d'euros)	
	de - 1 %	de + 1 %	de - 1 %	de + 1 %
Effet sur l'engagement 2015	-2,07%	2,10%	(0,1)	0,1
Effet sur le coût normal et les intérêts 2016	-2,07%	2,10%	0,0	0,0

NOTE 17 - ECHÉANCIER DES DETTES**Au 31 décembre 2015**

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	8 732	8 732	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	40 136	39 327	809	0
Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b)	48 868	48 059	809	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a+b+c)	48 868	48 059	809	0

Passifs non courants

Autres passifs non courants	0	0	0	0
-----------------------------	----------	----------	----------	----------

Dettes des passifs courants

Fournisseurs et autres crébiteurs	43 213	43 213	0	0
Impôts courants	324	324	0	0
Autres passifs courants	10 662	10 662	0	0

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	6 027	6 027	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	28 935	28 935	0	0
Sous-total : Passifs hors dérivés (a+b)	34 962	34 962	0	0
Dérivés passifs (c)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a+b+c)	34 962	34 962	0	0

Passifs non courants

Autres passifs non courants	0	0	0	0
-----------------------------	---	---	---	---

Dettes des passifs courants

Fournisseurs et autres crébiteurs	38 733	38 733	0	0
Impôts courants	197	197	0	0
Autres passifs courants	10 661	10 661	0	0

NOTE 18 - ENDETTEMENT FINANCIER**ENDETTEMENT FINANCIER NET**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2014	dont courant	dont non courant
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 732	8 732	0	6 027	6 027	0
Autres emprunts et dettes assimilées	40 136	39 327	809	28 935	28 935	0
Endettement financier brut	48 868	48 059	809	34 962	34 962	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(61 010)	(61 010)	0	(58 366)	(58 366)	0
Endettement financier net	(12 142)	(12 951)	809	(23 404)	(23 404)	0

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir Note 13.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER**Passifs au coût amorti****Emprunts auprès des établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2015*	31/12/2014*
Valeur	8 732	6 027

* Dont 8 732 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 6 027 milliers d'euros au 31 décembre 2014 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2015*	31/12/2014*
Valeur	40 136	28 935

* Comprend principalement :

- un compte courant avec le Groupe Bolloré pour un montant de 32 464 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (contre 23 100 milliers d'euros au 31 décembre 2014) ;
- des concours bancaires courants pour un montant de 6 493 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 5 835 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Selon la devise :

	Au 31/12/2015		
(en milliers d'euros)	Total	Euros	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	8 732	8 732	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	40 136	40 136	0
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	48 868	48 868	0

	Au 31/12/2014		
(en milliers d'euros)	Total	Euros	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	6 027	6 027	0
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	28 935	28 935	0
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	34 962	34 962	0

Selon le taux (Montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit (a)	8 732		8 732	6 027	2 930	3 097
Autres emprunts et dettes assimilées (b)	40 136	1 179	38 957	28 935	0	28 935
Endettement financier brut hors dérivés (a+b)	48 868	1 179	47 689	34 962	2 930	32 032

Note 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014	Variations de	Variations	Variations de	Autres	Au 31/12/2015
		périmètre	nettes	change	mouvements (1)	
Dettes fournisseurs	20 042	0	5 295	21	861	26 219
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	13 177	0	(434)	62	0	12 805
Autres dettes d'exploitation	5 514	0	(902)	533	(956)	4 189
Total	38 733	0	3 959	616	(95)	43 213

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) ; ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le secteur présenté par le Groupe est décrit ci-dessous :

- Stockage d'électricité et solutions qui comprend la conception, fabrication et ventes de terminaux spécialisés, bornes, contrôle d'accès et identification automatique.

Les holdings ne dépassant pas les seuils quantitatifs prévus par la norme IFRS 8, figurent dans la colonne "Autres activités".

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprecier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en milliers d'euros)	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Elimination inter secteurs	Total consolidé
En décembre 2015				
Chiffre d'affaires externe	153 709	0	0	153 709
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	153 709	0	0	153 709
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 470)	0	0	(1 470)
Résultat opérationnel sectoriel	(859)	(441)	0	(1 300)
Investissements corporels et incorporels	7 636	0	0	7 636
 En décembre 2014				
Chiffre d'affaires externe	133 312	0	0	133 312
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0
Chiffre d'affaires	133 312	0	0	133 312
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 942)	0	0	(3 942)
Résultat opérationnel sectoriel	(1 998)	(613)	0	(2 611)
Investissements corporels et incorporels	3 342	0	0	3 342

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et DOM-TOM	Europe hors France	Amériques	Asie/Pacifique	Total
En décembre 2015					
Chiffre d'affaires	89 840	35 605	20 743	7 521	153 709
Immobilisations incorporelles	1 085	2 929	18	7	4 039
Immobilisations corporelles	19 706	5 775	126	162	25 769
Investissements corporels et incorporels	2 298	5 173	76	89	7 636
En décembre 2014					
Chiffre d'affaires	77 360	32 706	16 543	6 703	133 312
Immobilisations incorporelles	725	2 207	1	7	2 940
Immobilisations corporelles	20 049	2 278	160	103	22 590
Investissements corporels et incorporels	1 822	1 405	104	11	3 342

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

NOTE 21 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2014 étant ramenées au périmètre et taux de change de décembre 2015. Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retiré.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014	Variations de périmètre	Variations de change	31/12/2014 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	153 709	133 312	0	3 202	136 514
Résultat opérationnel	(1 300)	(2 611)	0	68	(2 543)

NOTE 22 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	153 709	133 312
- <i>Ventes de biens</i>	116 140	97 967
- <i>Prestations de services</i>	34 294	31 285
- <i>Produits des activités annexes</i>	3 275	4 060
Achats et charges externes :	(102 684)	(87 955)
- <i>Achats et charges externes</i>	(98 969)	(84 368)
- <i>Locations et charges locatives</i>	(3 715)	(3 587)
Frais de personnel	(50 139)	(44 642)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 470)	(3 942)
Autres produits opérationnels ^(*)	5 279	2 689
Autres charges opérationnelles ^(*)	(5 995)	(2 073)
Résultat opérationnel	(1 300)	(2 611)

(1) La variation du chiffre d'affaires est présentée par secteur opérationnel dans la note 20 - informations sur les secteurs opérationnels.

*** DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS :**

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(635)	1 201	(1 836)	(159)	70	(229)
Pertes et gains de change	(808)	1 399	(2 207)	205	995	(790)
Autres	727	2 679	(1 952)	570	1 624	(1 054)
Autres produits et charges opérationnels	(716)	5 279	(5 995)	616	2 689	(2 073)

NOTE 23 – RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Coût net du financement	(204)	(299)
- Charges d'intérêts	(501)	(355)
- Revenus des créances financières	297	56
- Autres produits	0	0
Autres produits financiers (*)	430 173	17 068
Autres charges financières (*)	(135 897)	(1 656)
Résultat financier	294 072	15 113

*** DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS :**

(en milliers d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	TOTAL	Produits financiers	Charges financières	TOTAL	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	18 176	18 176	0	13 823	13 823	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	276 401	411 584	(135 183)	1 451	2 862	(1 411)
Variations des provisions financières	(510)	1	(511)	(91)	1	(92)
Autres	209	412	(203)	229	382	(153)
Autres produits et charges financiers	294 276	430 173	(135 897)	15 412	17 068	1 656

(1) Correspond principalement aux produits de dividendes reçus par la Société Industrielle et Financière de l'Artois de la société Havas (8 168 milliers d'euros au 31 décembre 2015); de la société Plantation des Terres Rouges (9 065 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014) et de la société Compagnie de Pleuen (408 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

(2) Plus-value d'échange des titres Bolloré réalisée dans le cadre de l'offre publique d'échange visant les titres Havas.

NOTE 24 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT**

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Impôts courants	(476)	(2 117)
(Dotations) reprise provisions pour impôt	(3 602)	1
Variation nette des impôts différés ⁽¹⁾	(12 594)	(93)
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit d'impôts)	(211)	(293)
CVAE	(467)	(311)
TOTAL	(17 350)	(2 813)

(1) Principalement lié à la constatation d'un impôt différé relatif à la plus-value d'échange réalisée dans le cadre de l'OPE Havas.

Rationalisation de la charge d'impôt

Par convention, le Groupe a décidé de retenir le taux de droit commun applicable en France, soit 33,3%. L'effet des contributions additionnelles d'impôt payées par le Groupe est présenté en « Incidence des différentiels de taux d'impôt » ci-dessous.

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Résultat net consolidé	275 424	9 681
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(2)	8
Charge (produit) d'impôt	17 350	2 813
Résultat avant impôt	292 772	12 502
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33%
Profit (charge) théorique d'impôt	(97 581)	(4 167)
<i>Rapprochement :</i>		
Différences permanentes	3 482	3 118
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant ⁽¹⁾	78 854	426
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	(1 522)	(1 508)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	(371)	(342)
Autres	(212)	(340)
Produit (charge) réel d'impôt	(17 350)	(2 813)

(1) Correspond en 2015 à l'impact de la cession des titres Bolloré remis dans le cadre de l'échange lié à l'OPE Havas .

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Impôts différés - actif	169	170
Impôts différés - passif	18 747	84
Impôts différés nets ⁽¹⁾	(18 578)	86

(1) Dont (13 270) milliers d'euros relatifs à la plus-value en sursis d'imposition principalement constatée lors de l'échange des titres Bolloré (voir Note 1 - Faits marquants) et (6 112) milliers relatifs à la juste valeur des instruments financiers.

Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Reports fiscaux déficitaires activés	3 620	3 774
Provisions retraites et autres avantages au personnel	1 117	998
Réévaluation des immobilisations	(3 642)	(3 742)
Plus-value sursis d'imposition sur titres	(13 270)	0
Juste valeur des instruments financiers	(6 112)	0
Autres	(291)	(944)
Actifs et passifs d'impôts différés nets	(18 578)	86

Impôts différés actifs non reconnus au titre des déficits reportables et crédit d'impôt

	31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)		
Déficits reportables	19 796	18 251
TOTAL	19 796	18 251

AUTRES INFORMATIONS**NOTE 25 - EFFECTIFS MOYENS****VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR**

	2015	2014
Stockage d'électricité et solution	721	681
Autres activités		
TOTAL	721	681

NOTE 26 - PARTIES LIÉES**RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

(en milliers d'euros)	2015	2014
Avantages à court terme	40	39
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA, des actions gratuites Blue Solutions, des actions de performance et des BSAAR du Groupe Havas.

Cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2015 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites Bolloré SA, Blue Solutions et d'actions de performance Havas détenues par les mandataires du Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois s'élève à 727.400 actions gratuites potentielles Bolloré, 20.000 actions gratuites potentielles Blue Solutions et 6.040 actions de performance Havas.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	36 779	20 732
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	(6 004)	(4 737)
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	18 064	13 978
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	(36)
(en milliers d'euros)	2015	2014
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	12 378	8 175
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses		
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	1 395	3 120
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	55 110	54 252
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	32 464	23 100
- entités mises en équivalence	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Entités sous contrôle commun du Groupe Bolloré non consolidées dans le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois ainsi que les holdings de contrôle du Groupe

NOTE 27 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN**ENGAGEMENTS DE LOCATION****Contrats de locations en tant que preneur****Échéancier des paiements minimaux****Au 31 décembre 2015**

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux ⁽¹⁾	(8 968)	(3 082)	(5 011)	(875)
Revenus des sous-locations	1 200	400	800	0
TOTAL	(7 768)	(2 682)	(4 211)	(875)

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux ⁽¹⁾	(7 387)	(2 537)	(4 234)	(616)
Revenus des sous-locations	2 752	915	1 837	0
TOTAL	(4 635)	(1 622)	(2 397)	(616)

(1) Les paiements minimaux correspondent aux loyers à régler sur la durée des contrats et des baux.

Contrats de locations en tant que bailleur

Échéancier des paiements minimaux à recevoir au titre de la location

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	0	0	0	0
Loyers conditionnels de l'exercice	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements minimaux	43	23	20	0
TOTAL	43	23	20	0

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres cautions, avals, garanties et ducroires accordés	3 245	3 165	80	0
Engagements fermes d'investissements et de stocks	2 402	2 154	248	0

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres cautions, avals, garanties et ducroires accordés	816	172	644	0
Engagements fermes d'investissements	2 566	1 027	1 539	0

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 565	460	1 105	0

31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 503	769	734	0

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

SIF Artois a décidé conjointement avec Compagnie du Cambodge de conclure une promesse de vente sur la totalité des titres de la société IER au profit de la société Blue Solutions. La promesse pourra être exercée à tout moment entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2018, sur la base d'une valorisation à la valeur de marché à dire d'expert.

ENGAGEMENTS REÇUS

31 décembre 2015

Néant

31 décembre 2014

Néant.

NOTE 28 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus en annexe du présent document.

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président. Il n'y a pas eu de modification dans la façon dont le Groupe gère les risques au cours de l'exercice 2015.

PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Risque sur les actions cotées

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois qui détient un portefeuille de titres évalué à 1 535 184 milliers d'euros au 31 décembre 2015, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir Note 1- B - Principes comptables et méthodes d'évaluation).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2015, les réévaluations temporaires des actifs disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 1 041 380 milliers d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2015, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 14 825 milliers d'euros sur les actifs disponibles à la vente avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés, dont 535 milliers pour les titres Financière V ⁽¹⁾.

(1) Réévaluation par transparence basée notamment sur les valeurs boursières (voir note 6 – Autres actifs financiers)

Risque de liquidité

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose au 31 décembre 2015 d'un désendettement net de 12 142 milliers d'euros.

Le groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois dispose d'un compte courant avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2015 de ce groupe.

Aucun financement bancaire ne prévoit de clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ratios financiers.

Risque de taux

La Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

Le Groupe Société Industrielle et Financière de l'Artois n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le Groupe fait apparaître un désendettement net à taux variable de 13 321 milliers d'euros, principalement du fait du compte courant à taux variable avec Bolloré.

Sensibilité : si les taux varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers serait de 133 milliers d'euros.

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

NOTE 29 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 30 - HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX**MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU**

(En milliers d'euros)	31/12/2015	Total 2015	Total 2014	Constantin				AEG Finances			
				Montant (HT)		% 2015 2014		Montant (HT)		% 2015 2014	
				2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit :											
- Commissariat aux comptes											
<i>Société Industrielle et Financière de l'Artois</i>		21	46	16	12	16 %	9 %	5	34	10 %	92 %
<i>Filiales</i>		124	131	81	131	76 %	89 %	43	0	90%	0%
- Autres missions légales et accessoires											
<i>Société Industrielle et Financière de l'Artois</i>		10	7	10	4	9 %	3 %	0	3	0 %	8 %
sous-total		155	184	107	147	100 %	100 %	48	37	100 %	100 %
Autres prestations :											
- Juridique, fiscal, social				0	0	0	0	0	0	0 %	0 %
- Autres				0	0	0	0	0	0	0 %	0 %
Total honoraires :		155	184	107	147	100 %	100 %	48	37	100 %	100 %

NOTE 31 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES**LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE BOLLORÉ****I. Par intégration globale**

Libellé	Siège	% intérêt 2015	% intérêt 2014	SIREN / Pays	Territoire
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	Mère	Mère	562078261	
Automatic Control Systems Inc	New York	52,41	52,41		Etats-Unis
Automatic Systems America Inc	Montréal	52,41	52,41		Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	52,41	52,41		Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	52,41	52,41		Royaume-Uni
Automatic Systems Espanola SA	Barcelone	52,41	52,41		Espagne
Automatic Systems France SA	Rungis	52,41	52,41	304395973	
Automatic Systems Suzhou Entrance Control Co. Ltd	Taicang	52,41	52,41	Rép. Populaire de Chine	
Bluepointlondon Ltd	Londres	52,41	52,41		Royaume-Uni
IER GmbH	Uetze	52,41	52,41		Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	52,41	52,41		Espagne
IER Inc	Carrollton	52,41	52,41		Etats-Unis
IER Pte Ltd	Singapour	52,41	52,41		Singapour
IER SAS	Suresnes	52,41	52,41	622050318	
Socarfi	Puteaux	96,20	96,20	612039099	

II. Par mise en équivalence

Libellé	Siège	% intérêt 2015	% intérêt 2014	SIREN / Pays	Territoire
Rivaud Innovation	Puteaux	23,45	23,45	390054815	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2015, nous avons considéré que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société valorise les actifs disponibles à la vente figurant dans le poste « Autres actifs financiers non courants » à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 12-1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations mentionnées ci-dessus et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

Jean-François BALOTEAUD

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean Paul SEGURET

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Bilan	102
Compte de résultat	104
Annexe aux comptes annuels	105
Notes sur le bilan – notes 1 à 5	106
Notes sur le compte de résultat – notes 6 à 11	109
Informations diverses – notes 12 à 19	110
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	112
Filiales et participations au 31 décembre 2015	113
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	115
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	116

BILAN**ACTIF**

		31/12/2015		31/12/2014
	Notes	Montant brut	Amortissement s et provisions	Montant net
(en milliers d'euros)				
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles		4	4	0
Immobilisations financières				
Autres participations		474 359	7 252	467 107
Autres titres immobilisés		35 002	0	35 002
Total	1-2	509 365	7 256	502 109
Créances				
Autres créances		56 121		56 121
Trésorerie				
Disponibilités				0
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				0
Total	3	56 121	0	56 121
				55 710
TOTAL ACTIF		565 486	7 256	558 230
				277 437

PASSIF

	Notes	Montant net	
		31/12/2015	31/12/2014
(en milliers d'euros)			
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		5 324	5 324
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 610	4 610
Ecarts de réévaluation		229	229
Réserve légale		532	532
Autres réserves		144 727	144 727
Report à nouveau		111 335	107 448
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		287 338	12 938
Total	4	554 095	275 808
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		446	0
Provisions pour charges		3 602	0
Total	5	4 048	0
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	5
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86	1 624
Dettes fiscales et sociales		0	0
Dettes diverses			
Autres dettes		0	0
Total	3	87	1 629
TOTAL PASSIF		558 230	277 437

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2 014
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	6	(2 027)	(478)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(1 031)	(95)
Autres charges	8	(40)	(39)
Total des charges d'exploitation		(3 098)	(612)
Résultat d'exploitation		(3 098)	(612)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		18 157	13 861
Autres intérêts et produits assimilés		272	55
Reprises sur provisions et transferts de charges		37	155
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		18 466	14 071
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		(11)	(421)
Intérêts et charges assimilés		0	0
Total des charges financières		(11)	(421)
Résultat financier	9	18 455	13 650
Résultat courant avant impôt		15 357	13 038
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		411 584	2 862
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
Total des produits exceptionnels		411 584	2 862
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(135 183)	(1 411)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(446)	
Total des charges exceptionnelles		(135 629)	(1 411)
Résultat exceptionnel	10	275 955	1 451
Impôts sur les bénéfices	11	(3 974)	(1 551)
Total des produits		430 050	16 933
Total des charges		(142 712)	(3 995)
Bénéfice ou perte		287 338	12 938

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE****OPE HAVAS :**

Bolloré SA et ses filiales, Compagnie du Cambodge et Société Financière de l'Artois, ont initié conjointement en octobre 2014 une offre publique d'échange visant les actions et les bons de souscriptions et d'acquisitions d'actions remboursables HAVAS.

Le résultat de la « première tranche » de l'Offre Publique d'Echange visant les titres Havas, initiée par Bolloré SA et ses filiales, Compagnie du Cambodge et Société Financière de l'Artois, a été publié par l'AMF en date du 19 janvier 2015.

A l'issue de la première tranche de l'Offre, la Société Financière de l'Artois a procédé à l'échange de 112 056 500 titres Bolloré pour une valeur de 135,2 millions d'euros, contre 62 833 575 titres Havas pour un montant de 411,6 millions d'euros (y compris BSAAR), dégageant ainsi une plus-value d'échange de 276,4 millions d'euros.

L'exercice des BSAAR Havas pour 3,2 millions d'euros a généré une sortie de trésorerie de 3,9 millions d'euros et une augmentation de la valeur des titres Havas pour 7,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la Société Financière de l'Artois détient 15,05 % du Groupe Havas.

METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 2014 conformément au règlement de l'ANC 2014-03, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, exception faite de certains titres de participation pour lesquels a été retenue la valeur réévaluée déterminée selon les modalités légales de réévaluation au 31 décembre 1976.

A la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi de la valeur d'utilité de la participation.

2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1. ACTIF IMMOBILISE**Valeurs brutes**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2015	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	0
Immobilisations financières					
Participations	58 820	415 539		474 359	474 359
Autres titres immobilisés	170 185		135 183	35 002	35 002
Total	229 009	415 539	135 183	509 365	229 005

Les principales variations du poste «Immobilisations financières» résultent de :

- l'échange de titres Bolloré d'une valeur de 135,2 millions d'euros contre des titres Havas d'une valeur de 411,6 millions d'euros (y compris BSAAR).
- L'exercice des BSAAR Havas pour 3,2 millions d'euros a généré une augmentation de la valeur des titres pour 7,1 millions d'euros.

Réévaluation de l'actif immobilisé

L'incidence de la réévaluation légale de 1976 sur les immobilisations existantes au 31 décembre 2015 se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur en coût historique	Réévaluation	Valeur réévaluée
Participations	890	2 950	3 840

La réserve de réévaluation créée en contrepartie, au passif du bilan, pour un montant de 2,9 millions d'euros, a été incorporée au capital au cours de l'exercice 1984-1985, par décision du Conseil d'administration du 17 octobre 1984.

NOTE 2. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2015	Dotations financières	Reprises financières	Amortissements cumulés au 31/12/2015	Dont entreprises liées
Immobilisations corporelles					
Autres	4			4	0
Immobilisations financières					
Titres de participation	7 278	11	37	7 252	7 252
Total	7 282	11	37	7 256	7 252

NOTE 3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**Etat des créances**

(en milliers d'euros)	Montant brut	à moins de 1 an	à plus de 1 an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Etat	1 179	1 179		
Autres créances	54 942	54 942		54 942
Total	56 121	56 121		54 942

Etat des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	à moins de 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Dettes financières					
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	1			
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs	86	86			41
Dettes fiscales et sociales					
Autres dettes					
Total	87	87			41

NOTE 4. CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2015 est de 5 324 000 euros divisé en 266 200 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2015	Affectation du résultat 2014	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2015	Capitaux propres au 31/12/2015
Capital social	5 324				5 324
Primes	4 610				4 610
Écarts de réévaluation	229				229
Réserves légales	532				532
Autres réserves	144 727				144 727
Report à nouveau	107 448	3 887			111 335
Résultat de l'exercice	12 938	(12 938)		287 338	287 338
Total	275 808	(9 051)		287 338	554 095

NOTE 5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2015	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2015
Provisions pour risques		446			446
Provisions pour charges		3 602			3 602
Total	0	4 048			4 048

Les dotations de provisions pour risques et charges correspondent :

(en milliers d'euros)	
A des provisions sur redressement fiscal de l'impôt sur les sociétés (base) ⁽¹⁾	3 602
A des provisions sur redressement fiscal de l'impôt sur les sociétés (intérêts) ⁽¹⁾	446

(1) Ces montants sont liés au redressement fiscal dont la société a fait l'objet. Ces provisions portent sur l'intégralité des montants réclamés par l'administration fiscale (soit 3,6 millions d'euros en base et 0,4 million d'euros en intérêts). La société conteste l'intégralité du redressement.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 6. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2015	2014
(en milliers d'euros)		
Honoraires ⁽¹⁾	(396)	(420)
Publicité	(43)	(36)
Services bancaires et frais sur titres ⁽¹⁾	(1 588)	(22)
Total	(2 027)	(478)

(1) Dont 1690 milliers d'euros de frais d'OPE sur titres Havas / Bolloré en 2015

NOTE 7. IMPOTS ET TAXES

	2015	2014
(en milliers d'euros)		
Taxe sur les Transactions Financières ⁽¹⁾	(795)	
Autres impôts et taxes ⁽¹⁾	(236)	(95)
Total	(1 031)	(95)

(1) Dont 968 milliers d'euros de frais d'OPE sur titres Havas / Bolloré en 2015

NOTE 8. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	2015	2014
(en milliers d'euros)		
Jetons de présence versés	(40)	(39)

NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

	2015	2014
(en milliers d'euros)		
Revenus des titres de participation	18 157	13 861
Autres intérêts des conventions de trésorerie	272	55
Dotations et reprises sur dépréciation	26	(266)
Total	18 455	13 650

NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2015	2014
(en milliers d'euros)		
Valeur comptable des actifs financiers cédés ⁽¹⁾	(135 183)	(1 411)
Prix de cession des actifs financiers cédés ⁽¹⁾	411 584	2 862
Dotations exceptionnelles aux provisions ⁽²⁾	(446)	
Total	275 955	1 451

(1) Concerne l'opération d'échange de titres Bolloré d'une valeur de 135,2 millions d'euros contre des titres Havas d'une valeur de 411,6 millions d'euros.
 (2) Cf note 5 – Etat des provisions pour risques et charges.

NOTE 11. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIETES

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
(en milliers d'euros)			
Résultat courant	15 357	(101)	15 256
Résultat exceptionnel	275 955		275 955
Provision pour impôt ⁽¹⁾	(3 602)		(3 602)
Contribution additionnelle sur les montants distribués		(271)	(271)
Total	291 312	(3 974)	287 0

(1) Cf note 5 – Etat des provisions pour risques et charges.

INFORMATIONS DIVERSES**NOTE 12. EFFECTIF MOYEN**

Néant.

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Industrielle et Financière de l'Artois a consenti une promesse de vente sur les titres IER à Blue Solutions (soit 860 538 titres) à un prix d'exercice à dire d'expert. Blue Solutions pourra lever cette promesse à tout moment entre le 1^{er} septembre 2016 et le 30 juin 2018.

NOTE 14. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2015
Jetons de présence	(40)

NOTE 15. AVANCES ET CREDITS ALLOUES AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 17. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises qui sont susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

(en milliers d'euros)	Montant net	Dont entreprises liées
Produits financiers	18 466	18 466
Charges financières	(11)	(11)

NOTE 18. CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré :

Odet

29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bollore.com.

NOTE 19. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2011	2012	2013	2041	2015
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 324	5 324	5 324	5 324	5 324
Nombre d'actions émises	266 200	266 200	266 200	266 200	266 200
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice des droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	373	83	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	9 759	74 216	13 374	14 755	291 732
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	1 117	1 880	1 648	1 551	372
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8 641	72 322	11 774	12 938	287 338
Montant des bénéfices distribués	9 050	9 050	9 050	9 050	9 050
III - Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽³⁾					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	32,46	271,74	44,05	49,60	1 094,52
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	32,46	271,69	44,23	48,60	1 079,41
Dividende versé à chaque actionnaire	34,00	34,00	34,00	34,00	34,00
IV - PERSONNEL					
Nombre des salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt

(3) En euros

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2015

Sociétés (en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non encore remboursés
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société						
1. Filiales (50 % au moins du capital de la société)						
IER	4 105	8 301	52,41	15 460	15 460	-
2. Participations (de 10% à 50 % du capital détenu par la société)						
Rivaud Innovation	4 800	(285)	23,45	2 852	1 053	-
Havas	166 969	1 876 353	15,05	415 539	415 539	-
Plantations des Terres Rouges	17 029	545 951	22,81	11 683	11 683	-
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(1 720)	17,71	1 771	1 009	-
Compagnie de Pleven	136 201	254 076	12,00	16 341	16 341	-
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
1. Filiales non reprises au paragraphe A						
Filiales françaises (ensemble)			45	45	-	-
Filiales étrangères (ensemble)			-	-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A						
Participations françaises (ensemble)			-	-	-	-
Participations étrangères (ensemble)			-	-	-	-
3. Titres de sociétés détenues à moins de 10%					45 670	40 980
TOTAL					509 361	502 110

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2015

Sociétés (en milliers d'euros)	Cautions et avals	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice	Numéro Siret
A. Renseignements détaillés les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société					
1. Filiales (50 % au moins du capital de la société)					
IER	-	79 412	990	-	622 050 318 00063
2. Participations (de 10% à 50 % du capital détenu par la société)					
Rivaud Innovation	-	-	10	-	390 054 815 00027
Havas	-	97 451	65 660	8 168	335 480 265 03853
Plantations des Terres Rouges	-	-	17 676	9 065	Société étrangère
Rivaud Loisirs Communication	-	147	17	-	428 773 980 00019
Compagnie de Pleuven	-	-	29	409	487 529 828 00013
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au paragraphe A					
Filiales françaises (ensemble)	-			111	
Filiales étrangères (ensemble)	-				
2. Participations non reprises au paragraphe A					
Participations françaises (ensemble)	-				
Participations étrangères (ensemble)	-				
3. Titres de sociétés détenues à moins de 10%					
TOTAL	-			405	18 158

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation, ainsi que des autres titres immobilisés en fonction de la valeur d'inventaire des sociétés concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 « Immobilisations financières » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

Jean-François BALOTEAUD

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean Paul SEGURET

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Les commissaires aux comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

Jean-François BALOTEAUD

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean Paul SEGURET

RESOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2016

118

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2015)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 275 millions d'euros, dont 276 millions d'euros part du groupe, contre un résultat net de 10 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)

Résultat de l'exercice	287 337 639,02
Report à nouveau antérieur	111 335 615,88
Bénéfice distribuable	398 673 254,90
Dividendes	9 050 800,00
Au compte « Report à nouveau »	389 622 454,90

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 34,00 euros par action au nominal de 20 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 16 juin 2016.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2014	2013	2012
Nombre d'actions	266 200	266 200	266 200
Dividendes (<i>en euros</i>)	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾	34,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (<i>en millions d'euros</i>)	9,05	9,05	9,05

⁽¹⁾ Les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 € pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Cédric de Bailliencourt arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Cyrille Bolloré arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de la société AFICO arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Jean-Philippe Hottinguer arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Christoph von Malaisé arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration nomme Chantal Bolloré domiciliée Tour Bolloré 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux - en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration nomme la société Socfrance dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux - en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration nomme la Société Bordelaise Africaine dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux - en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Constantin Associés arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire d'AEG Finances arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de CISANE arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant d'IGEC arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 À CÉDRIC DE BAILLIENCOURT, PRÉSIDENT DU CONSEIL)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep Medef de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Cédric de Bailliencourt, tels que présentés dans le Rapport annuel.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 À CYRILLE BOLLORÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep Medef de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Cyrille Bolloré, tels que présentés dans le Rapport annuel.

VINGT ET UNIÈME RÉSOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 avril 2016

Cyrille Bolloré

Directeur général